

LA PÊCHE, C'EST ~~NI~~
COOL

- Street fishing
- Défis de pêche
- No kill (remise à l'eau du poisson)
- Seul ou en bande



Pour aller à la pêche, une simple carte suffit :
pour un an, pour les vacances ou même à la journée !
Et des cartes de pêche, il y en a autant que de situations et de cas différents.
À chacun ses envies, à chacun sa carte de pêche !
Retrouvez toutes les informations utiles (comment et où pêcher,
la liste des dépositaires de cartes, ...) sur : www.federationpeche.fr
ou en contactant directement votre fédération départementale.



La pêche a changé. Et vous ?

*Revue imprimée avec des encres végétales sur du salimat green composé de 60 % de papier recyclé et de 40 % de papier issu de forêts gérées durablement. Exemple gratuit. Ne peut être vendu.

Fédération Nationale de la
PÊCHE Mag En France

N°7 / Novembre 2010

La FNPF construit la pêche de demain



p.7 > fédération
La reconquête des effectifs
de pêcheurs en ligne de mire.

p.34 > en actions
Élus locaux - fédérations de pêche :
s'associer pour préserver
nos rivières et animer les territoires.

p.41 > horizons
L'âge, le sexe, la saison
influencent-ils l'achat
de cartes de pêche ?



LA PÊCHE, C'EST CRUEL respect

- No kill (remise à l'eau du poisson)
- Respect de l'adversaire
- Protection de la nature et de l'environnement
- Pêches sportives
- Pures sensations



Pour aller à la pêche, une simple carte suffit : pour un an, pour les vacances ou même à la journée ! Et des cartes de pêche, il y en a autant que de situations et de cas différents. À chacun ses envies, à chacun sa carte de pêche ! Retrouvez toutes les informations utiles (comment et où pêcher, la liste des dépositaires de cartes, ...) sur : www.federationpeche.fr ou en contactant directement votre fédération départementale.



La pêche a changé. Et vous ?

> Edito

La Fédération Nationale de la Pêche en France « est »



Vous avez entre les mains notre septième revue "Pêche Mag". Le premier numéro relatait, en novembre 2007, une formidable aventure : la naissance de la Fédération Nationale de la Pêche en France. Une éclosion concomitante à l'intégration d'1,4 million de citoyens dans la gouvernance environnementale nationale.

“ Notre identité est aujourd'hui affirmée. Nous sommes “au service de” et “nous combattons pour”.

Nous nous sommes structurés, développés, organisés au sein même de la FNNP mais aussi au travers de nos 93 fédérations départementales et de nos 4 000 associations locales de pêche. Nous avons recruté des collaborateurs compétents, créé nos organes de réflexion, alimenté ceux de l'Etat. Aujourd'hui, entre 800 et 1 000 salariés sont à nos côtés, au quotidien.

Trois ans après, nous mesurons le chemin parcouru ! L'heure est aujourd'hui à la réflexion, le plus dur a été fait. Nous avons su fédérer autour d'idées fortes. En tant que représentants du loisir pêche, nous devons le développer et le promouvoir. Toutefois, nous sommes aussi des gestionnaires des milieux aquatiques et piscicoles et nous devons œuvrer à leur préservation. Le séminaire de septembre 2009 a confirmé ce que nous savions déjà dès 2007. Cette volonté d'équilibre entre nos

deux fonctions régaliennes a été recherchée, affirmée, approuvée. En découle notre premier schéma politique pluriannuel. Celui-ci sera désormais le fil conducteur de toute notre stratégie.

Notre identité est aujourd'hui affirmée. Nous sommes “au service de” et “nous combattons pour”.

La Fédération Nationale de la Pêche en France ne cherche plus comment faire. Elle fait. Elle ne se demande plus comment structurer un réseau associatif composé pour l'essentiel de bénévoles, elle affirme. Elle ne se demande plus qui elle est. Elle est.

Claude ROUSTAN
Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France.

> sommaire



P.2 & 15

> fédération

- Rencontre des jeunes pêcheurs européens... P.3
- La FNNP assoit son image P.4
- La FNNP, un acteur majeur des territoires ruraux P.5
- DOSSIER : Développer la pêche de demain P.6
- Une politique active jusqu'en 2014 P.6
- Reconquête des effectifs et modernisation de la pêche en ligne de mire P.7
- Un réseau de sites de pêche adaptés P.8
- Une représentation de toutes les pêches .. P.10
- Assemblée générale et congrès P.11
- Charte européenne de la pêche P.12
- Natura 2000 P.13
- Trame verte et trame bleue P.14
- Un projet précurseur en Savoie P.15



P.17 & 30

> nos régions

- Journée Nationale de la Pêche P.18 et 19
- Grand Est P.20 et 21
- Auvergne / Limousin P.22 et 23
- Rhône-Alpes P.24 et 25
- Bassin Adour Garonne P.26 et 27
- Bretagne / Basse-Normandie Pays de Loire P.28 à 30

> en actions P.31 & 35

- Inventorier les frayères p.32
- Syndicat des structures associatives p.33
- Une aide aux édiles locaux p.34
- L'hydroélectricité p.34
- Déclaration des captures de saumon p.35



P.37 & 41

> horizons

- Grand témoin : Jacques Péliassard P.38
- Gérard Klein s'imaginer poisson P.40
- L'âge, le sexe, la saison influencent-ils l'achat de cartes de pêche ? P.41

Le Magazine PÊCHE *Mag* est publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France - 17 rue Bergère - 75009 Paris - France • Directeur de la publication : Claude Roustan • Responsable de la publication : Julie Miquel • Ont collaboré à ce numéro : Fabien Chiri, Nadège Colombet, Françoise Garnaud-Perrocheau, Jérôme Guillouet, Gérard Houdou, Benoît Lefebvre, Diane Lesage, Julie Miquel, Elena Miteva, Hamid Ourmoussa, Christel Trinquier, Cécile Vieira. © visuel couverture : FNNP • Conception et réalisation : Images et Formes • Imprimé en France - ISSN : 1961-6368 • Dépôt légal : Novembre 2010





Les 6 jeunes avec leurs accompagnateurs, dont M. Philippe Lalauze (deuxième en partant de la droite), ont représenté la France à Prague.

La France participe à la première rencontre des jeunes pêcheurs européens

Du 3 au 6 juin dernier, dans la ville de Zvikovské Podhři, a eu lieu la première rencontre internationale des jeunes pêcheurs organisée par le Forum Européen des Pêcheurs, dont la FNPF fait partie. La France était bien entendu représentée lors de ces quatre jours d'importance.

La mission "Europe", présidée par Philippe Lalauze, vice-président de la FNPF, a organisé une sélection de 6 jeunes pêcheurs sur notre territoire. L'objectif ? Représenter la France lors de la première rencontre des jeunes pêcheurs européens organisée par le Forum Européen des Pêcheurs en juin dernier. La FNPF a pris en charge la mise en place de leur participation à ce rendez-vous convivial.

Cet événement fût l'occasion pour ces jeunes français, sélectionnés dans les Ateliers Pêche Nature de différentes régions, de partager leur loisir avec leurs homologues d'Allemagne, de Pologne, de Hongrie et de République Tchèque.

Au programme de cette rencontre : concours de pêche, initiations puis épreuve de casting (lancer sur cible) complétés par une évaluation sur la connaissance des poissons et des milieux aquatiques et... par la découverte du pays hôte.

Avec une seconde place, les Français ont porté bien haut les couleurs de la pêche

associative de l'hexagone en termes de pratique mais également d'éducation à l'environnement. Leurs compétences ont d'ailleurs été mises en exergue par la sportivité exemplaire de l'équipe tchèque qui leur a cédé la première place.

Le séjour a également donné lieu à des échanges techniques avec les autres délégations sur les approches pédagogiques de l'initiation à notre loisir, sur l'éducation à l'environnement, ainsi que sur la structuration de la pêche dans chaque pays.

Cette rencontre fût l'occasion de constater l'universalité de la pêche de loisir et le pont qu'elle a su établir entre des personnes de nationalités différentes...

> Philippe Lalauze,
Vice-président et responsable de la Mission Europe de la FNPF.
Président de la Fédération Départementale de Pêche de Vaucluse.



Trois questions à...

Laetitia Gallet, 16 ans : Habitante des Yvelines (78), Laetitia a fait partie des 6 jeunes sélectionnés par les Unions Régionales de pêche pour représenter la France à Prague. Elle pêche depuis l'âge de 6 ans et pratique la compétition de pêche au coup. Cette future esthéticienne s'est prêtée au jeu des questions-réponses.

Pêche Mag : Pourquoi pratiques-tu la pêche ?

L. G. : "Étant petite, j'accompagnais mon père au bord de l'eau et dans des concours... Et puis, c'est une histoire de famille ! Mes grands-parents, mon père, ma tante et mon frère pratiquent, ou ont pratiqué la pêche au coup de compétition ! Être au bord de l'eau, le contact avec la nature, la détente, la découverte du poisson qui se cache derrière une touche... autant de plaisirs simples dont j'ai besoin pour mon équilibre."

Ndr : Laetitia vient d'obtenir une jolie 11^{ème} place au championnat de France féminin 1^{ère} division.

P.M. : Que retiens-tu du séjour en République Tchèque auquel tu as participé ?

L. G. : "Tout d'abord le plaisir de découvrir un pays et une culture avec des gens qui partagent la même passion que moi... c'était une très belle expérience et l'occasion également de rencontrer d'autres jeunes pêcheurs et de découvrir d'autres types de pêche. J'ai également été surprise de découvrir que dans d'autres pays, il faut passer un petit test pour obtenir le droit de pêcher, qui inclut la connaissance des poissons et des milieux aquatiques."

P.M. : Comment te perçoivent les jeunes qui ne pêchent pas ?

L. G. : "Ils sont souvent surpris lorsqu'ils apprennent que je pratique la pêche de compétition, mais plutôt agréablement ! Cela casse un peu les clichés qu'ils ont de notre loisir !"



Communication La FNPF assoit son image et celle de la pêche



Les campagnes publicitaires ont suivi l'évolution interne du réseau associatif pêche. Si la nécessité première a été de communiquer sur une image, aujourd'hui le réseau associatif souhaite communiquer sur des produits et des offres.

C'est une structure nationale posée, concentrée sur des objectifs clairement établis, qui sera mise en valeur en 2011. En effet, les élus de la FNPF désirent assoier les propos diffusés à l'extérieur. Le dernier slogan – la pêche a changé et vous ? – relayé par des visuels dynamiques, créés cette année, sera de nouveau d'actualité en 2011. "Ce slogan colle parfaitement avec ce que nous vivons, au sein de la FNPF, mais aussi au sein de nos fédérations départementales et de nos associations. L'associatif pêche s'est transformé avec des responsabilités accrues en termes de gestion environnementale mais aussi de pratique avec, notamment, le développement du no-kill. Ces changements bouleversent notre façon de gérer notre loisir, mais nous n'oublions pas pour autant les idées qui ont toujours été au cœur de notre pratique : le respect des autres, l'amour de la nature et du poisson. Le slogan "La pêche a changé et vous ?" est une question qui porte une double idée. Le grand public est-il prêt à s'adonner à la pêche, à ses nouvelles tech-

niques, à devenir un éco-citoyen ? Et est-il prêt à abandonner les préjugés qu'il porte sur notre loisir ?", souligne Jean-Paul Icre, vice-président de la FNPF, en charge de la communication. En 2007, 2008 et 2009, la FNPF a communiqué sur une image. Une nécessité puisque méconnue des médias et des particuliers. "En 2010 nous étions prêts à donner un coup de pied dans la fourmière des préjugés", continue-t-il.

Pas de nouveaux événements non plus. La FNPF renforcera sa présence au salon des maires et au salon de l'agriculture. Ainsi, comme l'an passé, la FNPF et la Fédération Nationale des Chasseurs tiendront stand commun, fin novembre, pour y accueillir les élus locaux. Et c'est au salon de l'agriculture que sera de nouveau organisée la traditionnelle conférence de presse annuelle.

Pour la deuxième année consécutive, la FNPF appuiera la démarche des organisateurs du "Carrefour de la Pêche" à Clermont-Ferrand en janvier. L'idée ? Rassembler sur un même événement tous les acteurs de la pêche de loisir, professionnels (fabricants de matériel, médias...) ou associatifs, notamment grâce à la mise en place d'une "journée des présidents" (journée de rencontre entre les présidents du réseau associatif pêche).

Si les trois premières années étaient riches en nouveautés, naissance de la FNPF oblige, 2011 sera une année d'approfondissement. Les élus ne communiquent plus sur une image. Ils doivent désormais communiquer sur des produits et des offres, en s'appuyant sur les outils de communication existants.



Assises des territoires ruraux 2009

La FNPF, un acteur majeur des territoires ruraux

Les assises des territoires ruraux, mises en place par le gouvernement, ont débuté en octobre 2009 et ont pris fin à la mi-décembre. La FNPF a été intégrée au groupe de travail national "Développer les activités économiques et valoriser les atouts des espaces ruraux" et s'est posée en tant qu'acteur du développement rural.

La FNPF a de nouveau affirmé sa volonté de poursuivre le dialogue avec les collectivités locales ainsi qu'avec tous les autres acteurs œuvrant en territoire rural en vue d'établir de véritables partenariats. C'est ainsi que d'octobre à décembre 2009, la structure nationale a été intégrée dans le groupe de travail "Développer les activités économiques et valoriser les atouts des espaces ruraux" lors des assises des territoires ruraux. Les partenariats proposés par les pêcheurs se rapportaient à :

- La gestion qualitative de l'eau et du patrimoine piscicole (le poisson constituant un bon indicateur de la qualité de l'eau) ainsi qu'à la transmission d'un savoir, sur la connaissance des milieux aquatiques

(leur mode de fonctionnement, leurs aménagements, les techniques de pêche...). Les collectivités locales peuvent être, en effet, amenées à réaliser et à financer l'entretien de cours d'eau en tant que détenteurs de rives ou par substitution au propriétaire. Dans ce cas, les structures piscicoles obtiennent automatiquement le droit de pêche et peuvent accompagner la prévention des dégradations de l'état des cours d'eau ainsi que la mise en œuvre d'obligation d'entretien ;

- L'animation locale par la mise en œuvre d'un réseau structurel d'animations, d'actions pédagogiques visant l'environnement, la sensibilisation à la protection des milieux aquatiques, l'initiation aux techniques de pêche et le perfectionnement. Le développement du loisir et du tourisme pêche constitue l'un des enjeux majeurs des instances associatives de la pêche en France.

Journées Nationales d'Échanges Techniques La gestion de l'eau au cœur des échanges Lillois

La FNPF a organisé les 12 et 13 octobre à Lille (59) les 3^{èmes} Journées Nationales d'Échanges Techniques (JTN). Le thème de ces rencontres ? "Quelle gestion des milieux aquatiques demain ? Place et évolution des outils de planification des structures associatives de la pêche de loisir dans la politique de gestion des milieux aquatiques."

Les JTN 2010 ont poursuivi la réflexion menée par les élus de la FNPF sur le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et de la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Ce document constitue une réponse des structures associatives de la pêche de loisir à l'obligation législative de l'article L. 433-3 du Code de l'Environnement. Celui-ci prévoit que l'exercice du droit de pêche emporte l'obligation de réaliser un plan de gestion des ressources piscicoles. Une majorité des structures associatives de pêche est pourvue de ce document de référence, réalisé en particulier avec le concours des agences de l'eau, des services déconcentrés de l'Etat et de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).



Les PDPG des fédérations départementales sont élaborés à partir d'un diagnostic précis des rivières, réalisé par les bénévoles et les salariés.

L'enjeu était de taille : faire connaître les possibilités offertes par le PDPG aux structures associatives de pêche et surtout aux acteurs étatiques et lui trouver sa place dans le contexte actuel de la gestion des milieux aquatiques (SAGE⁽¹⁾, SDAGE⁽²⁾, Contrats de rivière...). C'est l'avenir d'un plan national de gestion des milieux aquatiques qui est en ligne de mire, pendant du schéma de développement présenté et voté à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale de la FNPF en juin 2010 (lire également de la page 6 à 11).

(1) Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
(2) Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Une médaille récompensant ceux qui œuvrent pour l'associatif pêche

Gérer une association, donner de son temps en tant que bénévole ou salarié : les élus de la FNPF savent que nombre d'entre nous se donnent corps et âme pour faire évoluer et bouger la pêche en France. C'est pour les remercier et valoriser leur "travail" que la médaille du mérite associatif a été créée en juin 2010. Le principe ? Les élus des fédérations départementales en font une demande justifiée auprès de la FNPF afin de récompenser une personne qui s'est particulièrement distinguée : nombre d'années de bénévolat, actions exemplaires, animation d'une école de pêche...
Le premier à l'avoir reçue ? Le président du Forum Européen des Pêcheurs, Ferenc Szalay, lors du congrès de la FNPF le 14 juin. Elle a été remise en main propre par le président de la FNPF M. Claude Roustan.

Développer la pêche de demain



Deux schémas pour mener une politique active jusqu'en 2014

C'est un pas historique dans l'histoire de la FNPF qui a été franchi en juin dernier. En effet, le premier schéma politique pluriannuel (2009-2014) a été adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale. Véritable outil de planification des actions à mettre en œuvre, ce document fixe les orientations politiques et stratégiques marquant ainsi le début d'une démarche organisée et cohérente de l'ensemble des structures associatives de pêche.

Le lendemain, il était présenté aux officiels étatiques (ministère, sénateurs, députés...). Un grand pas en avant : les élus de la structure nationale ont engagé leur mandat sur la bonne tenue de ce dernier. En jeu : trouver un équilibre parfait entre le développement de la pêche de loisir et la protection des milieux aquatiques. Deux objectifs inscrits dans les statuts mêmes de la FNPF mais qu'il convenait de savoir articuler judicieusement. Cette adoption n'est pas le fruit du hasard. Après trois années de mise en place, de structuration du réseau associatif, les élus de la pêche ont ressenti le besoin de se poser et de réfléchir à la pêche de demain. Fin 2009, ce grand principe d'équilibre a été énoncé lors d'un séminaire. Restait à le mettre en forme, lui donner un corps et une âme.

Aujourd'hui, c'est chose faite. De ce document d'importance naît l'idée d'une structure nationale forte "au service de ses

pêcheurs" (1 418 710 pratiquants selon les statistiques de 2009) et qui "combat pour eux".

Le schéma politique de la FNPF se découpe en trois parties :

Développer et promouvoir la pêche de loisir. La FNPF a élaboré dans cette optique, un schéma de développement (lire pages 7, 8, 9).

Créer de la connaissance et la valoriser.

La FNPF doit répondre à une concurrence de plus en plus soutenue face à l'émergence de nombreuses instances susceptibles de créer et de gérer de la connaissance. Cinq axes primordiaux ont été retenus :

- Faire des structures associatives de la pêche des acteurs incontournables de la gestion des milieux aquatiques ;
- Faire du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), un outil de crédibilité externe et interne, en renforçant l'assise réglementaire et le rendre opposable aux tiers ;
- Favoriser la structuration des connaissances à l'échelle des bassins et des régions grâce à la coordination des connaissances et en soutenant la représentativité des structures associatives de pêche ;
- Valoriser les connaissances en bancarisant les données produites, validées

puis labellisées, en organisant le partage, la diffusion interne et externe et en s'adjoignant les compétences d'un comité de suivi scientifique ;

- Revendiquer, impulser et coordonner la politique nationale en faveur des migrants en contribuant à une stratégie nationale, en pilotant et en animant le réseau des associations migrants.

Institutionnaliser et structurer la FNPF.

Sur cet objectif des grands axes ont été définis dont entre autres : la formation des élus, la création et l'animation d'une cellule prospective assurant une veille stratégique, la création de la Fondation Milieux Aquatiques, la réflexion sur la Redevance Milieu Aquatique acquittée par les pêcheurs pour le compte des Agences de l'Eau...

Les grandes dates du schéma

- Mars 2007 :** Mise en place du Groupe d'orientations Stratégiques
- Septembre 2009 :** Réunion en séminaire du Bureau de la FNPF
- Novembre 2009 :** Adoption des propositions du Bureau : Création du Comité de Suivi du Schéma Politique Pluriannuel et création du Comité de Suivi du Schéma National de Développement du Loisir Pêche.
- Juin 2010 :** Adoption à l'unanimité par l'Assemblée Générale de la FNPF des schémas politiques pluriannuels 2009-2014 et de développement du loisir pêche.

Reconquête des effectifs et modernisation de la pêche en ligne de mire



L'Assemblée Générale de la FNPF de juin 2010 a unanimement adopté le Schéma National de Développement du Loisir Pêche. Document d'orientations politiques national fort, celui-ci répertorie les actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs fixés par la FNPF dès sa création en 2007, à savoir la modernisation de la pêche associative et la reconquête des effectifs de pêcheurs.

Le Schéma National de Développement du Loisir Pêche a été adopté en juin 2010. L'objectif ? Moderniser la pêche associative et reconquérir les effectifs. Pour cela, deux grands axes stratégiques se dégagent :

Favoriser l'accès au loisir pêche.

Cela passera par une optimisation de la maîtrise des droits de pêche par les structures associatives, par l'incitation à faire évoluer la réciprocité⁽¹⁾. Il sera également nécessaire d'adapter la réglementation de la pêche en tenant compte non seulement de la protection des espèces mais aussi de l'halieutisme qui doit devenir un des fondements de la loi pêche.

De plus, l'émergence d'un véritable réseau associatif de surveillance de la pêche et des milieux sera activement soutenu, notamment pour pallier les carences de l'Etat en la matière. Par ailleurs, les cartes de pêche seront modernisées, les méthodes de distribution adaptées aux évolutions sociologiques et technologiques.

Enfin, la FNPF s'emploiera à négocier avec les partenaires institutionnels une révision de la Redevance Milieux Aquatiques actuellement acquittée par les pêcheurs et versée aux Agences de l'Eau.

Organiser la découverte et l'accueil.

Cela exigera la mise en place :

- D'un réseau de sites de pêche aptes à répondre aux attentes des publics en labellisant les plus représentatifs en partenariat avec les décideurs locaux (voir pages 8 et 9). Ce réseau devra être entretenu ;



Maurice Lebranchu a présenté le Schéma de Développement aux présidents des fédérations départementales lors de l'Assemblée Générale de la FNPF en juin 2010.

- D'un réseau d'animations qui sera consolidé et complété de manière à faire du mouvement associatif pêche le pivot d'une activité à caractère environnemental, social et économique tel que l'exige la loi sur l'eau de 2006. Il s'agira également de faire entrer la pêche en milieu scolaire dans le cadre de la convention Ministère de l'Education Nationale - FNPF.

Enfin, les offres de pêche devront s'adapter aux normes concurrentielles de l'économie des loisirs en proposant un panel d'animations et de produits touristiques répondant aux attentes des différents publics. C'est alors qu'une stratégie de com-

munication et de promotion du loisir pêche sera élaborée tant en interne que vis-à-vis de l'extérieur (pêcheurs, grand public, institutionnels, partenariats divers).

Le Schéma National de Développement du Loisir Pêche a vocation à être décliné par chaque échelon de la pêche associative (Unions Régionales, FDAAPPMA, AAP-PMA) ce qui favorisera la concertation entre les structures, la cohérence des aménagements et des équipements à réaliser, la complémentarité des offres et des prestations, tout en créant et en entretenant des partenariats, notamment sur la base de ceux qui seront initiés par la FNPF au niveau national. Le document fait également état des différentes sources de financement ouvertes aux structures associatives. Dans le respect de ses statuts et afin d'évaluer la mise en œuvre de ce schéma, la FNPF établira un état national et permanent de la pêche en France sur la base de statistiques établies à partir de tableaux de bord annuels.

Créatrice de lien social, porteuse d'un message environnemental fort, attachée aux valeurs dont notre société a besoin, la pêche de loisir mérite un autre regard qui contribuera à la remontée des effectifs.

> Maurice Lebranchu,
Administrateur, responsable de la Commission développement du loisir pêche de la FNPF et président de la fédération départementale de pêche des Côtes d'Armor.

⁽¹⁾ Démarche par laquelle le titulaire d'un droit de pêche (AAPPMA, FDAAPPMA), décide volontairement de partager celui-ci avec des pêcheurs autres que ses propres adhérents.

La FNPF labellise les parcours Un réseau de sites de pêche adaptés

Trois types de parcours pourront être labellisés par la FNPF. Le but : offrir aux pêcheurs une meilleure lisibilité sur les offres existantes.

La société a évolué dans sa façon de consommer les loisirs. Ses attentes résident dans le besoin d'immédiateté, le désir de réussir rapidement, la recherche d'encadrement, de confort et d'une nécessaire sécurité. Ainsi, les jeunes générations, les familles, les groupes et les seniors recherchent des activités conviviales et encadrées. Afin de répondre à ces attentes, la FNPF souhaite promouvoir une politique de mise en valeur générale des parcours de pêche en vue d'améliorer globalement leur réseau dans le cadre d'une cohérence départementale et/ou régionale. Elle souhaite également favoriser l'émergence de parcours d'excellence facilitant la promotion et la communication en leur accordant une lisibilité par l'attribution de labels.

Les parcours "Découverte" permettront aux débutants de découvrir et/ou de s'initier à la pêche dans les meilleures conditions d'accessibilité, de sécurité et de réussite des premières prises. Situés le plus souvent à proximité des plans d'eau, en rivière, ou dans certains petits biefs, ces parcours seront de dimension modeste. Ils offriront, si possible à proximité des bassins de population, un accès facile pour tous et un confort de pêche optimal. Outils indispensables pour le réseau d'animations, ils devront répondre aux exigences d'accueil d'un groupe (abris, sanitaires, sécurité...) et feront l'objet d'une réglementation particulière.

Les parcours "Famille" seront accessibles aux familles désirant pratiquer une pêche détente "récréative" et de qualité. De di-

dimension variable, ils offriront des conditions de pratique proches des parcours "Découverte" (accessibilité, confort, sécurité, sanitaires) mais aussi une gamme d'activités pour la famille (jeux pour enfants, autres activités de loisir) et des conditions d'accueil favorables à la détente (coins pique-nique). Ces parcours obéiront à la réglementation générale de la pêche.

Les parcours "Passion" intéresseront les pêcheurs confirmés par leur haute qualité piscicole et halieutique, par celle de leur gestion et de leur peuplement. En fonction de leur localisation, de la configuration des sites, ils offriront des conditions d'accessibilité, de stationnement, des pontons de pêche, des cales de mise à l'eau des embarcations. Il pourra s'agir de parcours spécifiques : salmonidés, carpes, parcours de nuit par exemple...

La FNPF a prévu une série de financements à destination des structures associatives de pêche pour la mise en œuvre ou

l'amélioration de ces parcours. Des grilles de critères ont été élaborées pour chaque catégorie de parcours sachant que certaines exigences sont communes à l'ensemble :

- Consistance du droit de pêche (propriété ou convention durable) ;
- Réciprocité intra-départementale ;
- Engagement des acteurs locaux (associations, fédérations, collectivités) sur l'entretien et l'animation ;
- Gestion piscicole de qualité (habitats, zones de reproduction...)
- Charte signalétique (panneaux d'informations, signalisations routières).

Les parcours de pêche constituent l'outil indispensable pour l'animation, l'apprentissage de la pêche et du milieu aquatique et pour la mise en place d'une diversité d'offres et de produits de loisir et de tourisme pêche.

> Maurice Lebranchu



Un livret expliquant la labellisation des parcours de pêche et les conditions de l'obtention de ce label a été créé par la FNPF, en direction des fédérations départementales.

Des panneaux nationaux valorisent le tourisme pêche et le tourisme vert

Un pictogramme label indique à quel parcours correspond le site de pêche. Chaque picto label est doté d'une couleur particulière. Rose pour les parcours "Famille", vert pour les parcours "Découverte", bleu profond pour les parcours "Passion" et bleu turquoise pour les parcours non labellisés par la FNPF.

Des pictos réglementaires ou d'informations générales sur la pêche sont apposés sur les panneaux. Pêche de nuit, pratique du no-kill, navigation autorisée avec moteur, carte de pêche obligatoire... sont quelques-unes des indications qui pourront être données.

Une carte permet de visualiser le site dans son ensemble. Des indications sur les différents aménagements disponibles y sont apposées (toilettes, parkings, zones de pique-nique...).



L'objectif de ce panneau est de renseigner le pêcheur ou le passant. Le nom du site et de la commune y sont indiqués.

Les différents poissons présents sur le site, ainsi que les périodes, pendant lesquelles ils peuvent être pêchés, sont indiqués.

Des indications sur la faune et la flore ou toutes autres mentions présentant un intérêt certain pour les visiteurs pourront y être indiquées. Ces éléments favorisent le tourisme vert.

Le Schéma National de Développement du Loisir Pêche prévoit la mise en valeur des sites de pêche par un système de labellisation FNPF. Ce système va permettre :

- D'identifier les parcours de pêche au niveau national ;
- De proposer des parcours adaptés aux différents publics ;
- De valoriser le loisir pêche dans le cadre du développement du tourisme vert ;
- De déployer une véritable stratégie de communication sur des offres de pêche.

Une signalétique globale, reposant sur une charte graphique commune, donnera à l'ensemble de ces parcours une lisibilité nationale et l'image d'un réseau homogène.



Les deux fédérations sportives qui ont conventionné avec la FNPF représentent la France lors des championnats mais sont aussi pourvoyeurs de formations pour les adultes et les enfants.

© FNPF, L. Mandelion.

La FNPF conventionne avec les fédérations sportives Représenter toutes les pêches

La FNPF a signé une convention de partenariat avec les fédérations de pêche spécialisées. Le but ? Les soutenir et mieux comprendre leurs attentes.

La FNPF représentant tous les types de pêche, la commission Pêches Spécialisées a été chargée de nouer des relations étroites entre les fédérations de pêches sportives reconnues par Jeunesse et Sport (Fédération Française de Pêche Sportive au Coup et Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer), ainsi qu'avec les associations de pêches spécialisées françaises.

C'est ainsi qu'en 2009 les membres de cette commission, chapeauté par M. Alain Dieu, ont rencontré le président de la FFPSC (7 000 licenciés), de la FFPML (2 600 licenciés), de Carnavenir et de Silurus Glanis. Faute de temps, les autres représentants recensés n'ont pu être reçus en 2009. Il a été prévu de rassembler ces autres associations dans les années qui viennent.

Ces moments constructifs ont non seulement permis de mieux comprendre les problématiques rencontrées par les pêcheurs adhérents de ces entités mais ont également débouché sur la signature de deux conventions novatrices avec les fédérations sportives. Le but ? Les aider financièrement dans leur fonctionnement et construire de nouvelles relations grâce à l'échange d'informations.

Des fédérations départementales, co-organisatrices de championnats de pêche avec les fédérations sportives ou les associations de pêche spécialisées, ont également reçu, pour la première fois en 2009, des subsides de la FNPF.

Un pas en avant d'importance : en effet, la France possède de nombreux champions de pêche. Cette excellence de pêche, ce sont les fédérations sportives qui en sont dépositaires. La FNPF ne souhaitait pas ignorer cette partie de population.

De plus, avec les années, le réseau associatif a vu naître une spécialisation accrue de sa discipline. Celle-ci a naturellement débouché sur des demandes, des objectifs et des désirs parfois différents des pêcheurs non spécialisés.

Assemblée générale et congrès Le travail de l'associatif pêche, reconnu de tous

Historique. Voilà le terme qui qualifie l'Assemblée Générale et le Congrès 2010 de la FNPF. Dimanche 13 et lundi 14 juin, les 93 élus des fédérations départementales, représentant 1 418 710 pratiquants en France, ont approuvé à l'unanimité le premier Schéma Politique Pluriannuel et le Schéma National de Développement du Loisir Pêche. Un pas en avant considérable salué par les personnalités présentes lors du congrès dont Jean-Louis Bianco, président du groupe pêche à l'Assemblée Nationale, Judith Jiguet, directrice de cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie Chantal Jouanno, André Flajolet, président du Comité National de l'Eau mais aussi Ferenc Szalay, président du Forum Européen des Pêcheurs.

Des personnalités qui ont appelé de tous leurs vœux la participation des pêcheurs aux grands dossiers nationaux tels que

la mise en place de la trame bleue (lire également pages 14 et 15). "La Ministre souhaitait venir ici souligner l'importance de votre contribution. Celle-ci est déterminante pour nos milieux aquatiques, notre biodiversité, pour l'environnement (...) Vous êtes des partenaires précieux", a expliqué Judith Jiguet en ouverture du Congrès. "Ensemble, nous établissons un état national et permanent de la pêche en France sur la base des données des associations de pêche, parce que le poids économique de la pêche de loisir doit être connu et partagé", a-t-elle complété. Forte de trois années de réflexion et de structuration, l'expertise de l'ensemble du réseau associatif de la pêche n'est plus simplement reconnue. Elle est désormais applaudie et sollicitée.



Ferenc Szalay, président du Forum Européen des Pêcheurs, a reçu de M. Claude Roustan, président de la FNPF, la première médaille du mérite associatif.

7 personnalités saluent à l'unisson le travail des pêcheurs

- 7 personnalités d'importance étaient présentes :
- Jean-Louis Bianco, président du groupe pêche à l'Assemblée Nationale,
 - Judith Jiguet, directrice de cabinet de la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,
 - André Flajolet, président du Comité National de l'Eau,
 - Ferenc Szalay, président du Forum Européen des Pêcheurs.
 - Henri De Ponchalon, président de la Fédération Nationale des Chasseurs,
 - Patrick Lavarde, directeur général de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
 - André Vantomme, vice-président en charge de la pêche au sein du groupe pêche et chasse au Sénat.

Questions à... Jacques Goupil, président de la FFPSC

Pêche Mag : Qu'attendez-vous de la convention passée avec la FNPF ?

Jacques Goupil : "Nous souhaitons être la représentation de la FNPF en Europe et dans le monde où nous portons les couleurs de la pêche au coup française. D'ailleurs dans nombre de pays, il n'existe pas de distinction : la pêche de compétition est regroupée dans la structure nationale. C'est aussi l'occasion d'officialiser, au niveau national, les partenariats qui existent depuis de nombreuses années entre les clubs et les AAPPMA qui mettent à disposition leurs lots de pêche.

C'est également une opportunité de rapprochement d'expertises techniques et de moyens."

P.M. : Qu'est-ce que la pêche de compétition apporte à la pêche associative ?

J.G. : "Les pêcheurs de compétition sont des passionnés, qui font vivre les parcours de pêche par leur présence assidue et qui sont très impliqués dans les structures de la pêche associative. La compétition est également un "laboratoire d'essais et de recherche" des techniques et du matériel de pêche."

Questions à... Philippe Caillet, président de la FFPML

Pêche Mag : Qu'attendez-vous de la convention passée avec la FNPF ?

Philippe Caillet : "En plus d'une valorisation de nos compétiteurs, un rapprochement des compétences techniques et des moyens afin d'œuvrer dans le même sens. Au niveau local, les actions de la FFPML ne sont pas antinomiques de celles des Ateliers Pêche Nature. Bien au contraire ! Des actions d'initiation peuvent être menées en commun, nous sommes complémentaires."

P.M. : Qu'est-ce que la pêche de compétition apporte à la pêche associative ?

P.C. : "La pêche à la mouche est en adéquation avec la vague écologique et environnementale. Elle peut attirer de nouveaux pratiquants. La FFPML est très impliquée dans la formation et a aidé à la faire évoluer. Nous avons trois diplômes reconnus par "Jeunesse et Sports". Cette qualité des formations est essentielle afin d'avoir de nouveaux pêcheurs qui soient respectueux de leur environnement et du poisson."

La FNPF réforme la "carte vacances"

Face au succès mitigé de la carte "vacances", les élus de la pêche ont réformé sa validité. En 2011, elle sera hebdomadaire.

En 2006, en vue de faciliter l'accès au loisir pêche, la FNPF avait proposé la création d'une carte de pêche valable durant quinze jours consécutifs, une partie de l'année seulement (du 1^{er} juin au 31 décembre). Les premiers retours d'expérience depuis l'année 2007 indiquent que la carte "vacances" connaît un succès mitigé.

Pour exemple, durant l'année 2009, seulement 57 000 cartes de ce type ont été distribuées, contre 203 000 cartes journalières. Les structures associatives de pêche se sont fait l'écho des deux principales raisons à cet état de fait :

- D'une part, la plupart des vacanciers désirent exercer la pêche entre 4 ou 5 jours seulement.
 - D'autre part, ces pêcheurs souhaitent l'acquiescer toute l'année.
- Le 6 avril, le bureau de la FNPF a décidé d'adapter cette carte de pêche "vacances" au public concerné en lui attribuant une validité de 7 jours consécutifs, tout en la rendant disponible toute l'année.

Le taux de redevance reste inchangé

L'article L. 213-10-12 du code de l'environnement, relatif aux taux de la redevance pour la protection du milieu, destinée aux Agences de l'eau prévoyait l'acquittement d'une redevance de 3,80 euros pour tout achat d'une carte de pêche valable 15 jours. Par conséquent, un amendement a été introduit dans le cadre de la loi portant engagement national pour l'environnement, adoptée le 12 juillet 2010. Le taux de la redevance pour la protection des milieux aquatiques reste cependant inchangé en raison de l'extension de la période d'usage de cette carte "vacances".

Les pêcheurs à la ligne doivent participer au maintien de la biodiversité en pratiquant un loisir durable, selon la charte européenne. Ce principe est déjà intégré dans le cœur de bon nombre de pratiquants amoureux de la nature.



© FNPF, L. Madelon.

Charte européenne de la pêche à la ligne et de la biodiversité

Les élus de la FNPF appelés à contribution

L'objectif de la Charte européenne est de préconiser des principes d'exercice de la pêche à la ligne qui soient durables : la pêche à la ligne doit se pratiquer en répondant au mieux au besoin de la société tout en ne générant pas de dégradations irréversibles des peuplements aquatiques et de leurs milieux.

Les usagers concernés par cette charte sont les pêcheurs à la ligne et les organismes de tourisme pêche. Elle émet également des recommandations à l'intention des gestionnaires et des administrations.

La Charte repose sur plusieurs principes :

- La gouvernance à laquelle les pêcheurs à la ligne doivent participer en pratiquant un loisir durable permettant le maintien de la biodiversité ;
- La réglementation que les pêcheurs doi-

- vent contribuer à rendre simple, efficace et qu'ils doivent respecter et faire respecter ;
- Les prélèvements de la pêche qui doivent s'adapter à l'état des stocks ;
- Le respect par les pêcheurs des mécanismes génétiques des espèces indigènes ;
- La contribution des pêcheurs au maintien d'habitats permettant le bon état des peuplements ;
- La contribution à la sauvegarde des peuplements et de leurs milieux en leur reconnaissant une valeur économique ;
- La connaissance de l'écologie des peuplements de poissons et des moyens de protection en contribuant au plus proche niveau local ;
- La responsabilisation et la formation des pêcheurs en vue d'une bonne gestion des peuplements et de leurs milieux ;
- La participation des pêcheurs à la coopération entre les usagers de la gestion piscicole et du milieu aquatique ;

La charte européenne de la pêche à la ligne et de la biodiversité est issue du programme des activités de la convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe.

- La contribution à faire comprendre que la gestion durable des peuplements de poissons constitue un outil de protection.

La rédaction de la charte est réalisée par un prestataire mandaté par le Conseil de l'Europe. Un groupe de travail oriente et valide la rédaction. Ses membres sont issus de diverses administrations et organismes chargés de la pêche ou de la gestion des ressources vivantes au sein des pays européens. La FNPF est représentée au sein de ce groupe de travail et le Forum Européen des Pêcheurs a mandaté messieurs Philippe Lalauze et Bernard Breton, tous deux administrateurs de la FNPF, pour y siéger en son nom.

> **Service technique de la FNPF**

Les enjeux de Natura 2000 ont un impact sur l'activité pêche. La question essentielle : est-elle une activité perturbatrice des milieux ?



© FNPF, L. Madelon.

Natura 2000 : évaluer pour conserver

La France vient de se doter d'un instrument de protection majeur, Natura 2000, dont les enjeux ont un impact sur la pêche.

Parmi les principales causes d'érosion de la biodiversité, la destruction, la fragmentation et l'altération des habitats sont des facteurs prégnants. C'est pourquoi les directives "Habitats" et "Oiseaux" fixent un cadre communautaire pour la conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Elles requièrent une évaluation de l'incidence de tout projet pouvant avoir un impact significatif sur une zone "Natura 2000". Avec beaucoup de retard, la France vient de se doter des premiers instruments en ce sens. Si l'évaluation des incidences n'a pas vocation à empêcher les activités humaines, elle est néanmoins fondée sur une logique d'opposition aux projets en cas d'impact significatif sur les objectifs de conservation du ou des sites concernés. C'est donc un nouveau système d'autorisation, qui trouvera à s'appliquer à l'intérieur et à proximité des sites Natura 2000, soit plus de 12% du territoire national.

Un "cas par cas" encadré

Pour satisfaire au concept européen d'une évaluation "au cas par cas", le ministère de l'écologie a choisi de fournir un cadre aux préfets sous la forme de plusieurs listes :

- Une liste nationale, établie par décret du 9 avril 2010, de projets automatiquement soumis à évaluation d'incidences sur tout le territoire national ;
- Une 1^{ère} liste locale, établie par les préfets parmi les activités déjà soumises à une procédure préalable administrative et non visées dans la liste nationale ;
- Une 2^{ème} liste locale, établie sur la base d'un futur décret fixant "à la carte" les activités ne relevant d'aucun régime d'encadrement et pouvant être soumises à évaluation d'incidence selon le contexte local.

Par ailleurs, une clause permet au préfet d'assujettir, sur décision motivée, "tout projet susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000" (loi portant un engagement national pour la protection de l'environnement du 12 juillet 2001). Seuls sont dispensés les projets prévus dans les contrats Natura 2000 ou prati-

qués dans les conditions définies par une charte Natura 2000. Pour chacun de ces projets, une évaluation d'incidence devra obligatoirement être fournie, sous une forme adaptée à l'importance du projet. A la suite de son examen, les services préfectoraux peuvent demander des compléments au dossier, notamment les mesures compensatoires prévues.

Le cas particulier de la pêche

La FNPF, membre du comité national de suivi de Natura 2000, a suivi attentivement la mise en place de ce nouveau système d'autorisation, dont la vocation est large. Un temps visé dans les listes d'activités soumises à évaluation d'incidences, la pêche a ensuite été exemptée, tout comme la chasse ou l'aquaculture. Le 4 mars 2010, la Cour de justice de l'Union Européenne a ensuite condamné la France pour le caractère restreint du champ d'application du régime d'évaluation des incidences. Elle estimait que l'exonération de certaines activités, dont la pêche, ne saurait être considérée comme conforme à l'article 6, paragraphe 2, de la directive "habitats" que "s'il était garanti que lesdites activités n'engendrent aucune perturbation susceptible d'affecter de manière significative les objectifs de ladite directive". Par la suite, ces exonérations ont donc été supprimées.

Pour autant, l'activité de pêche n'est pas positivement envisagée dans les listes d'activités dont l'évaluation d'incidences est imposée au plan national ou suggérée au plan local. Elle peut néanmoins être indirectement concernée par les évaluations d'incidences sur les projets de SAGE, SDAGE ou de Chartes Natura 2000, de même que par décision motivée du préfet.

> **Service juridique de la FNPF**



© FNPF, L. Madelon.

Trame verte et trame bleue Une nouvelle légitimité aux actions des fédérations départementales

La loi Grenelle II de 2010 consacre la trame verte et la trame bleue au niveau législatif. En jeu, un concept nouveau : la remise en bon état écologique des milieux afin de restaurer la continuité écologique. Les structures associatives de la pêche sont déjà impliquées dans la mise en œuvre de ces exigences.

L'année 2010 de la biodiversité aura été marquée par l'adoption de la loi Grenelle II qui consacre la trame verte et la trame bleue au niveau législatif. Cette trame introduit un concept nouveau : la remise en bon état écologique des milieux afin de restaurer la continuité écologique. Les structures associatives de la pêche de loisir sont, de par leurs missions, d'ores et déjà impliquées dans la mise en œuvre de ces exigences, particulièrement en ce qui concerne les milieux aquatiques. Elles œuvrent pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, que ce soit par la réalisation de passes à poissons, l'effacement d'obstacles à la continuité, mais aussi pour l'amélioration des connaissances sur les espèces piscicoles, la réalisation des inventaires frayères etc...

La consécration juridique de la trame verte et de la trame bleue constitue une opportunité et donne une nouvelle légitimité à ces actions. Reste à préciser la portée juridique de ce nouvel outil à la disposition des gestionnaires.

Mise en œuvre de la trame verte et de la trame bleue

La trame verte et la trame bleue sont constituées de grands ensembles naturels, constituant des réservoirs de biodiversité et de corridors les reliant. L'interconnexion entre la trame verte et la trame bleue est établie notamment par les zones humides et les bandes enherbées le long des cours d'eau. Ce réseau s'appuie en grande partie sur les instruments réglementaires existants (réserves naturelles, cours d'eau classés...). Néanmoins, la trame bleue peut également inclure d'autres cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité. Les fédérations départementales de pêche auront un rôle à jouer dans



Lancé en 2007, le contrat de corridors écologiques en Savoie fait figure de projet pilote de la Région Rhône-Alpes.

l'identification de ces éléments supplémentaires nécessaires à la préservation de la biodiversité.

Ces trames seront mises en œuvre au moyen de nouveaux outils d'aménagement. Au niveau national, un document cadre fixe les "orientations nationales pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques". Il est décliné au niveau régional en "Schéma Régional de Cohérence Ecologique" (SRCE). Un comité régional "trame verte et trame bleue" rassemblant l'ensemble des acteurs concernés (dont les structures associatives de pêche) est créé pour leur élaboration, laissant une grande place à la concertation. Le projet de SRCE fera l'objet d'une évaluation environnementale et d'une enquête publique.

Trame bleue : quelle portée juridique ?

En ce qui concerne les milieux aquatiques, le SDAGE constituera le principal outil de mise en œuvre de la trame bleue. La nouvelle rédaction de l'article L.212-1 du code

de l'environnement prévoit que les mesures identifiées dans les SRCE pour la mise en place de la trame bleue font désormais partie intégrante des dispositions du SDAGE. Ceci leur apportera une véritable portée juridique car les décisions prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le SDAGE.

Néanmoins, se pose la question de la prise en compte de la trame bleue dans les autres documents et projets dans la mesure où le SDAGE et le SRCE ont une portée juridique plus limitée. Les documents d'aménagement des collectivités ou de l'Etat doivent prendre en compte les SRCE et préciser les mesures permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les atteintes à la mise en œuvre de la continuité écologique. Les acteurs de l'eau devront être attentifs, notamment dans le cadre des comités régionaux "trame verte et trame bleue", afin d'assurer la prise en compte des continuités écologiques des milieux aquatiques.

> Service juridique de la FNPF

Le projet de corridors en Savoie : un projet précurseur

Lancé en 2007, le contrat de corridors écologiques de la Savoie est un projet pilote de la région Rhône-Alpes : il précède l'existence juridique de la trame verte et de la trame bleue. Il s'agit d'une démarche contractuelle ambitieuse que chacun des acteurs s'engage à prendre en compte et à valoriser dans les différents documents de planification ou au travers de diverses actions sur le terrain.

Le contrat de corridors savoyards a été lancé en 2007. Trois actions de renaturation des corridors aquatiques ont pu être intégrées :

- Un reméandrage de cours d'eau nécessaire à la réhydratation d'une zone humide gérée par le conservatoire, assuré en direct par lui-même.
- Une reconnexion de cours d'eau avec ses annexes, assurée par une communauté de communes en raison de forts enjeux hydrauliques et agricoles.
- Un projet de reconnexion et renaturation réalisé par la fédération de pêche de Savoie.

André Miquet, chef de ce projet au conservatoire du patrimoine naturel de Savoie, à l'initiative du contrat de corridors biologiques, répond à nos questions.

Pêche Mag : Pourquoi avoir fait appel à la fédération départementale de pêche ?

André MIQUET : "Nous nous sommes tournés vers la fédération qui a accepté la maîtrise d'ouvrage.

Associer la fédération présente de nombreux avantages :

- Un appui politique face à des partenaires parfois peu convaincus.
- Un appui technique fiable, qui s'est révélé appréciable pour l'ensemble des 3 projets.
- Un appui administratif, la fédération ayant une bonne maîtrise des procédures. Elle tire elle-même avantage de ce projet en élargissant son action sur les berges par des acquisitions foncières en vue d'assurer les

connexions latérales du cours d'eau. Par ailleurs, cela a permis des rapprochements qui peuvent porter leurs fruits pour l'avenir. Par exemple, la fédération et la société d'autoroutes AREA doivent travailler ensemble sur l'aménagement d'un franchissement d'autoroute permettant le passage de la faune terrestre et la renaturation du cours d'eau."

P.M. : Quel bilan et bénéfices tirez-vous de la mise en œuvre de l'aspect bleu ?

A.M. : "La trame bleue est une bonne porte d'entrée pour la restauration de la continuité écologique en général car celle-ci est déjà bien intégrée par les décideurs locaux. En réalité, les milieux aquatiques bénéficient déjà de protections et de financements dédiés, notamment par l'agence de l'eau. Néanmoins, le contrat permet une démarche étendue aux alentours de la rivière (notamment les zones d'expansion des crues, les forêts alluviales, ...). La contrepartie est qu'il implique des concessions, pour allier zonage terrestre et aquatique. Ce projet est un tremplin pour d'autres opérations de protection des milieux. Reste à le pérenniser en l'intégrant dans les documents de planification à venir, notamment le schéma régional de cohérence écologique."

> Propos recueillis par le Service juridique de la FNPF



André Miquet, chef de projet au conservatoire du patrimoine naturel de Savoie, est à l'initiative du contrat de corridors biologiques.

Le contrat en bref...

Porteur du projet : Le syndicat mixte "Métropole Savoie", en charge du Schéma de Cohérence Territoriale.

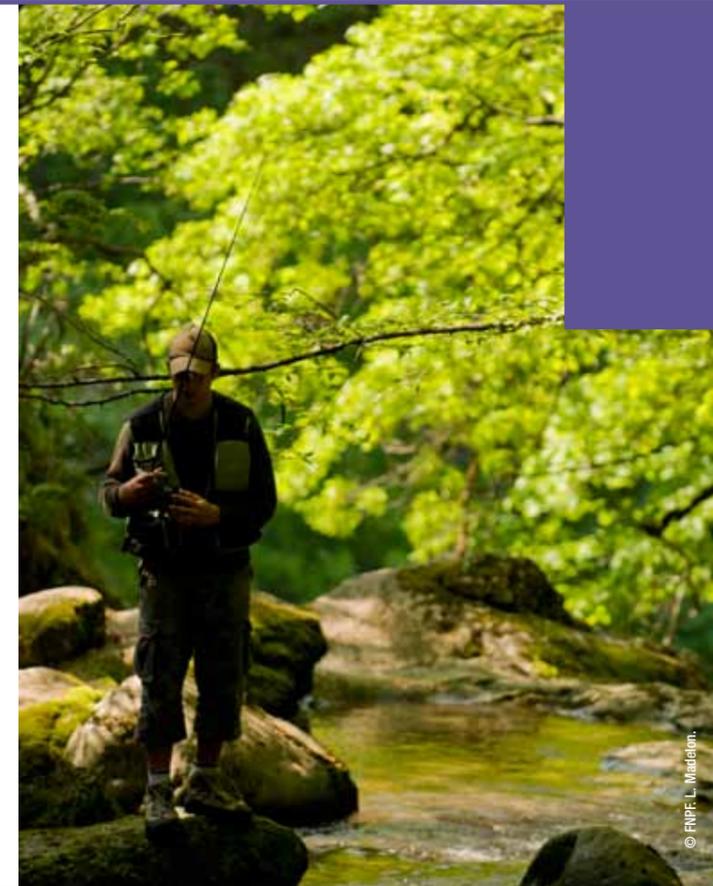
14 maîtres d'ouvrage, dont : La Région, la Fédération Départementale des Chasseurs, la Fédération Départementale de Pêche et les associations de protections de l'environnement.

Financeurs : La Région, le syndicat mixte et l'Agence de l'eau (80% des actions en milieu aquatique).



© E. Balança.

Restauration de rivières, aménagement de pontons, création de maison de la pêche... : dans chaque numéro du Pêche Mag, nous vous présentons une dizaine d'actions "phares", portant sur les milieux aquatiques, sur le développement, ou la promotion de notre loisir. Ces reportages régionaux permettent d'expliquer le travail des fédérations départementales et de leurs associations locales, mais aussi de montrer comment elles aident, au quotidien, à l'animation des territoires et à la valorisation des espaces naturels, aux côtés des élus locaux, départementaux et régionaux.



© FNPF L. Maletton.

Sommaire

Journée Nationale de la Pêche : valoriser et animer les territoires p.18-19

• Grand Est

L'art et la manière de réveiller une rivière assoupie..... p.20

Aube : la recette d'une réciprocité bien menée..... p.21

• Auvergne / Limousin

Fédération 19 : une fédération à la pointe du PDPG p.22

Clermont-Ferrand : le salon gagnant p.23

• Rhône-Alpes

Lac Blanc : chronique d'une expédition en milieu extrême p.24

Scalimétrie : genèse d'une étude en Isère... p.25

• Bassin Adour Garonne

Oussouet : une partie de cache-cache p.26

Petites leçons de choses au bord de l'eau p.27

• Bretagne / Basse-Normandie / Pays de Loire

Pays de Lorient : le retour de l'alose p.28

Parcours labellisés : deux sites pilotes en Bretagne p.29

Grand Moulin : de la station de contrôle à l'observatoire p.30



3 500 à 4 000 personnes se sont retrouvées à l'île de la Grenouillette, dans la commune de Saint-Savinien-sur-Charente.

Journée Nationale de la Pêche Valoriser et animer les territoires grâce à une fête conviviale

Depuis trois ans, la Journée nationale de la pêche est inscrite dans les textes de loi. Accueil des plus démunis, rapprochement avec les communes alentours ou encore choix d'un site unique de festivités : depuis 2007, les idées se sont multipliées au sein des structures associatives de la pêche pour faire vivre ce moment fort de l'année. A la clé : des territoires valorisés, animés et une fête couronnée de succès. Etat des lieux des partenariats et des initiatives payantes...

Une convention entre la FNPF et le SPF depuis 2008

En 2010 la FNPF et le Secours populaire français (SPF) ont renouvelé le partenariat qui les lie depuis 2008. Cette convention permet aux bénéficiaires du SPF d'être accueillis par les fédérations départementales de pêche qui le souhaitent. Dimanche 6 juin des centaines de familles ont passé une journée au bord de l'eau grâce aux animateurs et aux bénévoles des fédérations départementales et de leurs associations de pêche. Un projet possible par la mise en place d'ateliers spécifiques et une prise en charge totale (financière et humaine) des bénéficiaires du SPF.

L'Ariège et la Vienne : lui donner une dimension sociale

"Enfants, parents et grands-parents sont là pour partager cette journée de solidarité, dont les bénévoles du Secours populaire assurent la restauration", note Christian Lebon, chargé de communication à la fédération de l'Ariège. Ce partenariat sera reconduit l'an prochain.

Nadine Thomas est animatrice départementale du Secours populaire de l'Ariège. "Nous développons ce partenariat depuis trois ans et les familles prennent beaucoup de plaisir à se retrouver au bord d'une rivière ou d'un plan d'eau, comme en juin dernier au lac de Mayrial. Cette animation était encadrée par l'association de pêche de Mirepoix et a bénéficié du concours de la municipalité. Chaque année, avec la

fédération de pêche, nous faisons évoluer les animations pour permettre à nos bénéficiaires de partager une activité qui les mène au-delà d'un quotidien souvent morose". Une centaine de familles et des individus ont suivi avec beaucoup d'intérêt les animations de la journée dont le transport et les repas sont totalement pris en charge. "Ces rencontres nous donnent l'occasion de développer des liens avec les familles, parfois même de dénouer certains problèmes", explique-t-elle.

Même constat dans la Vienne, où pour la seconde année, la fédération départementale de pêche et le Secours populaire invitaient adultes et enfants au plan d'eau du Payré. "Nous prenons en charge le transport et les repas, tandis que les parents et leurs enfants peuvent s'initier à la

pêche dans une ambiance amicale", explique Jean-Claude Expert, président départemental. Bénévole et chargée de la mise en place de cette journée pour le SPF, Annie Deniau s'avoue sensible à l'organisation de la manifestation. "C'est un moment merveilleux pour les enfants. Beaucoup d'entre eux n'ont jamais vu un poisson et lorsqu'ils tiennent une truite au bout de la ligne, c'est comme si le Père Noël était là". Cette journée solidaire a fait naître des idées. "La fédération de la

pari de la fédération départementale de pêche de Charente-Maritime. Une initiative payante puisque le premier Festi Pêche Nature 17 a été couronné de succès. 3 500 à 4 000 personnes se sont ainsi retrouvées à l'île de la Grenouillette, dans la commune de Saint-Savinien-sur-Charente. "Organisée depuis de nombreuses années par la plupart des associations de pêche, la Journée de la pêche nous semblait être un support idéal pour développer une manifestation d'envergure regroupée sur

C'est un moment merveilleux pour les enfants. Beaucoup n'ont jamais vu un poisson.

Vienne finance l'adhésion de l'école de pêche de Poitiers pour les enfants des bénéficiaires et le Secours populaire prend en charge les cartes" complète-t-elle. Agent de développement de pêche auprès de la fédération, Stéphane Landrieau confirme cet intérêt. "C'est un bon moyen pour ces familles de découvrir et s'initier à la pêche. Ce partenariat sera probablement renouvelé l'an prochain et nous envisageons de faire évoluer nos animations en y intégrant d'autres sports de pleine nature dans l'objectif de toucher tous les publics".

un même site", indique Xavier Sécher, coordinateur de projets.

Ce rendez-vous a mêlé aux animations pêche, des animations "terroirs" et sportives. "En concertation avec les associations de pêche participantes (14 sur 25), les élus locaux de St-Savinien et le Conseil d'Administration de la fédération, nous avons rassemblé les synergies dans l'objectif d'intéresser tous les publics : gastronomie locale et produits régionaux, brocante pêche et nature, baptêmes en montgolfière, loisirs de plein air, jeux pour les enfants... et bien-sûr, tout ce qui touche à la pêche" explique-t-il. Une centaine de bénévoles et de techniciens ont animé cette journée qui affiche un bilan positif.

Festi Pêche Nature en Charente-Maritime

Une journée de la pêche fêtée au sein d'une unique manifestation ? Voilà le



Des animations pêche ont été proposées aux bénéficiaires du Secours populaire et au grand public.



Jacques Fouchier, président de la fédération de Charente-Maritime, tirant au sort les gagnants de la tombola organisée dans le cadre du Festi Pêche Nature.

Jacques Fouchier, président de la fédération départementale, souhaite aller plus loin, "pour rendre les visiteurs plus actifs encore et les intéresser à ce loisir moderne et dynamique". La reconduction de cette 1^{re} édition à été unanimement souhaitée pour 2011. "Nous travaillons à la mise en place de nouvelles animations, organiser des stages, développer la communication, créer de l'émotion et faire de ce rendez-vous annuel, un véritable point de repère", souligne-t-il.

La fédération de la Marne a fait un choix semblable à une nuance près. "Depuis 2009, nous avons créé une manifestation alternative qui tourne chaque année dans une AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) différente du département", explique Brice Sylvain, agent de développement de la fédération 51. "Associations ou sociétés locales, commune et comité des fêtes s'impliquent dans l'organisation de la journée qui décline plusieurs pôles : simulateur, pêche pour les enfants et les adultes, découverte du milieu, ateliers de montage de mouche et de lancer" complète-t-il. Proposée à Sézanne-Anglure, la 1^{re} édition a engendré une nouvelle motivation permettant à l'association de pêche et à la collectivité de renouveler l'opération. "Nous avons été reçus en 2010 à Ste-Ménehould, avec le même enthousiasme en déclinant certaines animations au-delà de l'activité pêche. Les enfants se montrent toujours sensibles et très actifs dans les ateliers qui leurs sont proposés". Le rendez-vous est déjà pris en 2011 dans le secteur d'Epernay.



Le site du Val de Guéblange
situé sur le cours
intermédiaire de l'Albe,
en cours de travaux.



L'art et la manière de réveiller une rivière assoupie...

Etude pilote visant à affiner les modalités et la pertinence d'une renaturation de l'Albe, l'expérience initiée sur le site du Val de Guéblange affiche des résultats prometteurs. Zoom sur un chantier expérimental qui a d'ores et déjà décroché un Trophée de l'Eau.



Prudente, Isabelle Despierres, chargée d'études au sein de la fédération de Moselle préfère mesurer : "Aujourd'hui, notre objectif est de conforter nos premiers résultats", prévient-elle, sans toutefois parvenir à cacher son

Bonus Trophée

Distinguant le chantier, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse devait décerner en 2007 son Trophée Eau Nature et Biodiversité à l'AAPPMA du Val de Guéblange, récompensant l'implication de l'association et encourageant par là-même ce type d'initiatives. Une initiative qui aura ici, et également, pris forme pédagogique via l'implantation sur site de panneaux explicitant la démarche scientifique.

enthousiasme. "En terme d'IBGN (indice biologique global normalisé), l'Albe a gagné 3,5 points au niveau de la zone des travaux et ce en l'espace de trois ans". Trois points et demi : un progrès plus que significatif s'agissant d'un cours d'eau - l'Albe - de typologie passablement monotone et d'un site - le site du Val de Guéblange - qui, jusqu'alors, affichait une piètre physionomie. Mais reprenons les choses dans l'ordre puisqu'au commencement était précisément l'association de pêche du Val de Guéblange : "Désireuse de redonner vie à sa rivière, de la restaurer dans une diversité malmenée par les drainages et les différents aménagements agricoles, l'association est à l'origine d'une étude préalable menée en 2005 par un bureau d'études en géomorphologie fluviale", reprend Isabelle Despierres. "L'idée était de mobiliser des partenaires autour de la mise en place d'un chantier pilote destiné à apprécier la pertinence et les modalités d'une rediversification du cours d'eau".

Une idée qui aura fait son chemin, ralliant à sa cause, outre la fédération de Moselle, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la FNPF, le Conseil Supérieur de la Pêche ainsi que la commune de Val de Guéblange et la DDT 57.

Un site vitrine

Livrés en 2007, les travaux multiplient les techniques sur une station d'environ 800 mètres linéaires : "Pose d'épis (pieux/fagots et pieux/planches) en vis-à-vis et en alterné, pose de banquettes, implantation de faux-encombres, traitement de végétation et plantations sur berges... : afin de pouvoir tester la validité de chaque technique et équipement, nous avons choisi de concentrer les aménagements", explique la chargée d'études. "A "T" zéro, soit avant que les travaux ne débutent, deux autres stations témoins ont été choisies, en amont et en aval du site, afin de collecter toutes les informations utiles au suivi scientifique".

Un suivi impliquant de procéder tous les trois ans à de nouveaux relevés : "L'an dernier, la première étude post-travaux a été réalisée et deux constats se sont imposés. D'une part, nous avons observé la présence sur la station expérimentale de groupes d'invertébrés qui étaient absents en 2006. D'autre part, nous avons pu mettre à jour une évolution notable des caractéristiques du lit mineur de la rivière dans le sens d'une diversification. De fait, témoignant du gain en matière de qualité des eaux et de biodiversité, l'IBGN est passé d'une note de 5/20 à 8,5/20". Des résultats plus qu'encourageants qui incitent à attendre avec un petit supplément d'impatience la prochaine étude de suivi à l'horizon 2012...

► Contacts

• FDAAPPMA de Moselle
Isabelle Despierres
4, rue du Moulin
57000 Metz Magny
03 87 62 50 08
federationpeche57@wanadoo.fr



La recette d'une réciprocité bien menée

En matière de réciprocité départementale, l'Aube a de quoi faire figure de modèle. Etabli en moins d'un an, son système réciprocaire affiche un bilan gagnant/gagnant, tant pour les pêcheurs que pour les AAPPMA partenaires ou encore la fédération. Un exemple à suivre...



Ce n'est un secret pour personne : en matière de droits de pêche, les travaux visant à instaurer la réciprocité dans un département relèvent la plupart du temps du casse-tête chinois. Et si des modèles interdépartementaux comme l'E.H.G.O. (Entente Halieutique du Grand Ouest) ou le C.H.I. (Club Halieutique Interdépartemental) attestent jour après jour du bien fondé du principe de réciprocité, il semble que les départements du nord-est accusent en la matière un singulier retard.

Dérogeant à la règle, la fédération de pêche de l'Aube a récemment démontré que cet état de fait n'avait rien d'une fatalité. La preuve : ici la réciprocité aura été mise en place en l'espace de dix mois seulement. Une affaire rondement menée et dont les premiers bilans affichent d'ores et déjà "gagnants" à tous les étages : "En mars 2008, après de premières études de faisabilité, nous avons exposé en Assemblée Générale notre projet de réciprocité départementale", explique Alexandre Roberty, agent de développement en charge

de la communication de la fédération. "En octobre de la même année, 20 des 33 associations de pêche du département entraient "en réciprocité" et elles sont à ce jour 23 à adhérer au "pacte".

Et d'ajouter : "Non seulement ni les associations, ni la fédération n'ont perdu d'argent mais nous avons enregistré une augmentation des effectifs sur l'ensemble des cartes de pêche vendues dans le département, notamment par les associations (AAPPMA) réciprocaires. Nous avons même été sollicités par d'autres fédérations pour présenter notre système de calcul".

L'harmonisation par la diplomatie

La recette du succès ? Un tiers de mathématiques, un tiers de concertation et un tiers de diplomatie. En charge du dossier, Alexandre Roberty, reprend : "Le but était que dans l'opération ni les pêcheurs, ni les AAPPMA, ni la fédération ne soient désavantagés. Dans ce sens, nous avons donc procédé à plusieurs simulations (cartes doubles - 1^{ère} catégorie et 2^{ème} catégorie -, carte unique, timbres...). L'idée directrice

était de créer un système de calcul équitable pour harmoniser le prix des cartes". Opération délicate dans un département où le prix de la carte personne majeure s'échelonne de 58 à 105€. "Pour plus de transparence, nous avons créé une commission "réciprocité" composée de 6 membres du Conseil d'Administration de la fédération et de 6 présidents d'AAPPMA, représentative de l'ensemble du bassin hydrographique". D'une réunion à l'autre, le projet s'affine : "Finalement, nous sommes parvenus à une harmonisation à 69€ pour une carte à prix unique (soit un tarif en dessous du prix moyen). Une harmonisation assortie d'un système de compensations financières comme la création d'une cotisation répartition permettant d'amortir les déficits des AAPPMA dont le prix de la carte était jusqu'alors supérieur".

Ou comme la mise en place d'une prime réciprocité incitative proportionnelle aux effectifs, le remboursement aux AAPPMA concernées de leurs baux ou encore, et s'agissant des pêcheurs multicartes, le remboursement aux associations qui pâtiraient de la perte de doublons de cartes de pêche : "De prime abord, on pourrait penser que toutes ces compensations pèseraient sur le budget de la fédération mais il n'en est rien", conclue Alexandre Roberty. "L'essai "équilibre financier" a été transformé en gain via 1089 cartes de pêche supplémentaires, toutes cartes confondues".

Que demander de plus ?

► Contacts

• FDAAPPMA de l'Aube
Alexandre Roberty
89, rue de la Paix
10000 Troyes
03 25 73 35 82
fedepêche10@wanadoo.fr



Vue de l'Aube à l'Autre Monde : un site géré par l'AAPPMA de Jessains, association réciprocaire.



Une fédération à la pointe de la gestion piscicole

Après un premier Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) 2005/2009, la fédération de Corrèze a d'ores et déjà édité son deuxième PDPG. Premiers bilans.

Mobiliser, coordonner, réaliser : pour Jean-Claude Priolet, président de l'Union Régionale Auvergne Limousin et président de la fédération de pêche de Corrèze, c'est autour de ces trois verbes que s'articule l'esprit même des fameux Plans Départementaux de Protection du milieu aquatique et de la Gestion des ressources piscicoles (PDPG).

Un témoignage qui prend tout son poids lorsque l'on sait que la fédération de Corrèze est à ce jour une des seules fédérations françaises à entamer son deuxième programme quinquennal après avoir passé le cap du PDPG inaugural de 2005/2009 : "Appelés, nous l'espérons, à devenir des outils de référence, les PDPG sont d'abord des outils rationnels s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse", explique le président. "Ce sont des instruments très techniques de diagnostique et d'analyse des facteurs limitants et

de leur impact sur les cycles biologiques qui permettront aux fédérations de remplir au mieux leur mission de protection des milieux aquatiques via des actions de terrain dûment définies et priorisées". Et d'ajouter : "Leur légitimité technique même devrait permettre aux fédérations d'accéder à une meilleure reconnaissance des collectivités et des financeurs institutionnels".

Et, d'une manière concrète, les résultats corrèziens sont là pour attester de la fonctionnalité desdits plans départementaux...

66 chantiers réalisés

"Dans un souci de rentabilité et d'efficacité maximales, c'est sur les milieux classés perturbés que se sont concentrées nos actions. L'objectif étant de réduire d'au moins 20% l'écart entre la fonctionnalité potentielle idéale d'un site et sa fonctionnalité réelle constatée", reprend Jean-Claude

Priolet. "En cinq ans, nous avons pu mener à bien 66 chantiers, en maîtrise d'ouvrage, pour un montant total de 465 000 €. Ces chantiers visaient principalement à résoudre des problèmes de franchissement piscicole mais ils concernaient également des restaurations de végétation rivulaire, des aménagements d'abreuvoirs à bétail non dégradants, des créations de frayères ainsi que des travaux de diversification des habitats".

Avec à la clef, des améliorations significatives, dont l'atténuation notable des différences constatées quant au nombre de truites présentes en amont et en aval d'un cours d'eau : "Grâce à la mise en place d'une gestion mutualisée et solidaire des différents cours d'eau via des regroupements par bassins versants et un fonds de participation aux actions (abondé par les AAPPMA à hauteur de 2,20 € par carte de pêche), nous avons pu faire vivre ce bel outil".

Quid du PDPG 2 ? "Les cours d'eau étant des milieux en constante évolution, il a d'abord consisté en une réactualisation du précédent plan, associant l'ensemble des acteurs de l'eau, en y intégrant les nouveaux enjeux liés à la loi sur l'eau de 2006 et en anticipant les problématiques issues des trames verte et bleue et ce, en cohérence avec le nouveau SDAGE".

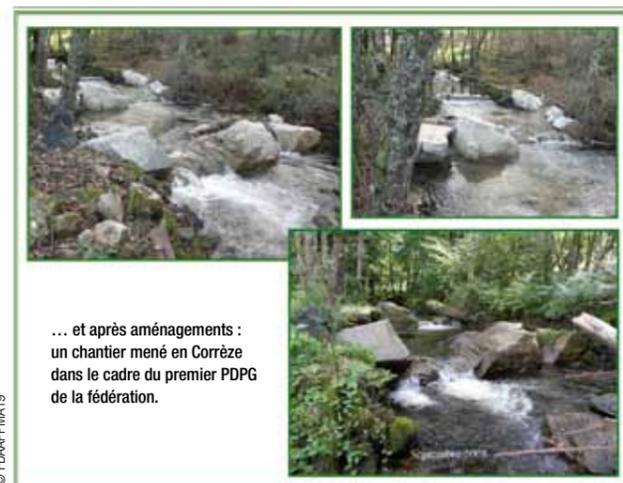
Contacts

• FDAAPPMA de Corrèze
Jean-Claude Priolet
33bis, place Abbé Tournet
9100 Tulle
05 55 26 11 55
peche.correze@wanadoo.fr



Vue du seuil de prise d'eau potable de Peyrelevade, sur la Vienne, avant aménagement...

© FDAAPPMA19



... et après aménagements : un chantier mené en Corrèze dans le cadre du premier PDPG de la fédération.

© FDAAPPMA19



Clermont-Ferrand : le salon gagnant

21 ans après sa création, le Salon de Clermont fait aujourd'hui figure d'incontournable dans le monde de la pêche. Incursion dans les coulisses du succès...



10 000m² d'exposition, 150 exposants, plus de 350 marques représentées et une vingtaine de fédérations présentes : avec près de 22 000 visiteurs, le Salon de la Pêche de Clermont-Ferrand n'a pas usurpé son titre de Carrefour National. A l'origine du plus important salon pêche de France ? Un rendez-vous quasi-confidentiel lancé par un commerçant de la ville. Jean-Claude Priolet, président de l'Union Régionale Auvergne Limousin se souvient : "Tout a commencé il y a 21 ans quand un marchand d'articles de pêche a eu l'idée d'organiser un événement pêche à Cournon. Le fort potentiel de pêche autour de Clermont et l'implication active de la fédération 63 auront fait le reste".

Année après année, le salon prend de l'ampleur, jusqu'à supplanter son homologue parisien, le SAPEL : "Aux trois partenaires officiels des débuts - l'Union Régionale Auvergne Limousin (URAL),

La Montagne et Europêche - est venue s'ajouter l'Union Régionale de Rhône-Alpes, portant à 16 le nombre des fédérations partenaires".

Et c'est sans doute là que réside la spécificité du salon de Clermont : avoir su développer par delà le strict volet commercial de la manifestation, un esprit singulier et une convivialité particulière intrinsèquement liés à sa forte composante associative. De quoi saluer le travail exceptionnel des bénévoles et le remarquable dynamisme de la fédération du Puy-de-Dôme...

Une vocation pédagogique affirmée

"Je crois que notre salon se distingue par sa vocation à être un salon "engagé", explique le président de l'URAL. Engagé pour la pêche associative et engagé pour la protection des milieux aquatiques face aux enjeux écologiques. Comment imaginer le développement de l'activité pêche de

loisir sans la préservation du milieu aquatique ? Comment imaginer que le plus grand salon pêche de France ne témoigne pas de cette évidence ? Et comment imaginer enfin, que ce témoignage ne soit pas porté par ceux qui vivent la protection du milieu aquatique au quotidien ?".

Un engagement qui prend ici forme concrète : "Ateliers pédagogiques interactifs ou encore aquariums de démonstration : nous ne sommes pas seulement sur le salon pour promouvoir nos territoires de pêche mais aussi pour faire connaître la faune et la flore aquatiques afin de mieux les protéger. C'est là un objectif primordial qui relève de nos missions fondamentales".

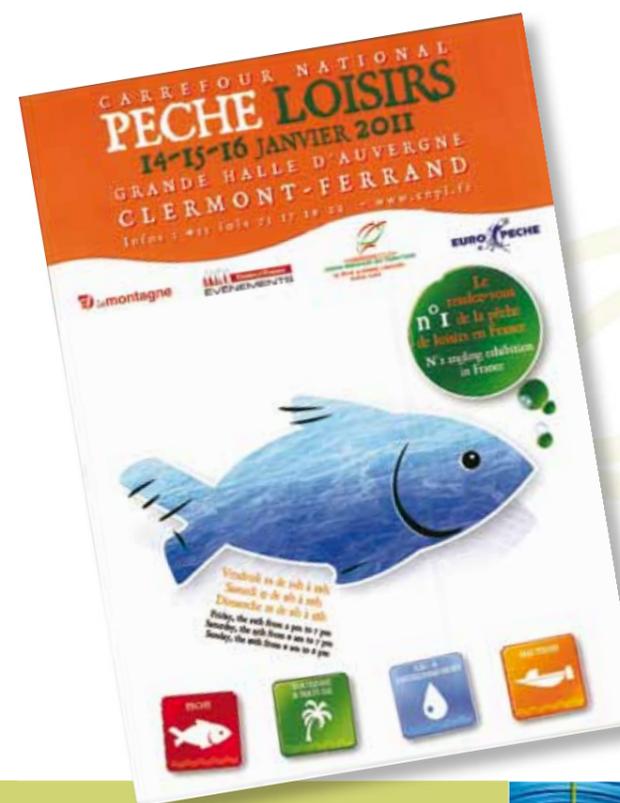
Dernière initiative en date, l'instauration d'une "journée des présidents" qui aura rassemblé cette année 46 présidents des fédérations de France sur le salon, lors d'un grand forum autour de l'impact du réchauffement climatique sur les milieux aquatiques et des applications réglementaires de la Loi sur l'eau de 2006. Une journée qui l'an prochain pourrait porter sur le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) et le développement du loisir Pêche...

Cap sur une édition 2011 "XXL"

Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la 22^{ème} édition du Salon de Clermont, les 14, 15 et 16 janvier prochains. Au menu, notamment, la venue en provenance directe du Portugal d'un aquarium géant de 8 m de long sur 2,50 m de profondeur. Une première en France !

Contacts

• FDAAPPMA du Puy-de-Dôme
Guy Godet
Site de Marmilhat Sud
63370 Lempdes
04 73 92 56 29
fed63.information@wanadoo.fr





A 2 850 m d'altitude le Lac Blanc déroule ses 7 ha. Profondeur maximale : 42 m.

© FDAAPPMA73

Lac Blanc : chronique d'une expédition en milieu extrême

Inaugurant un programme scientifique pluriannuel d'étude des lacs de haute altitude, l'exploration du Lac Blanc constitue une première en son genre. Flashback sur une mission pas tout à fait comme les autres...

Il y a trois. Trois lacs – le Lac Blanc, le Lac Noir et le Lac Verdet, mieux connus sous le nom de Lacs de l'Archeboc – à flirter avec les cimes savoyardes par 2 600 à 2 850 mètres d'altitude. Ici, neuf mois durant, les paysages sont pris dans les glaces. Ici, mettre en oeuvre les protocoles de diagnostic employés pour l'étude des systèmes lacustres reste un défi.

Un défi qu'aura pourtant relevé au mois d'août dernier – et sous la neige, s'il vous plaît – une équipe d'une quinzaine de personnes. Equipe pilotée par la fédération 73, avec le soutien de l'association de pêche de Bourg-Saint-Maurice, et qui comptait notamment des représentants des bureaux d'Etudes Téléos et Béranger ainsi que de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). "Un formidable travail d'équipe", commente Bertrand

Loheac de la fédération 73. "Et une expérience scientifique et humaine hors du commun".

Premier des trois lacs à être "exploré" et plus haut lac piscicole de France, le Lac Blanc n'a pas été choisi au hasard : malgré un environnement hostile, les cristivomiers qui y ont été introduits dans les années 70/80, semblent y avoir développé des populations autonomes et viables. Un petit miracle biologique en soi.

Cristivomer : un poisson à l'épreuve des glaces...

"Toutes les classes d'âge ayant été retrouvées et aucun apport nouveau n'ayant été opéré, on peut confirmer la reproduction de l'espèce in situ", explique Bertrand Loheac. "Il faut savoir que du fait des difficultés logistiques jusqu'à présent que de peu d'informations sur ces milieux particuliers que sont les lacs de haute montagne. Pourtant, la gamme typologique qu'offre le chaquet des lacs de l'Archeboc en fait un extraordinaire laboratoire". Une véritable aubaine pour nos chercheurs : "L'objectif premier de l'expédition était de collecter et de rassembler toutes les informations nécessaires à une véritable approche systémique du milieu", reprend l'ingénieur. "Cartographie bathymétrique de l'espace lacustre, cartographie structurelle



Séance de biométrie sous la neige...

© FDAAPPMA73

des habitats aquatiques, cartographie des aires contributives, prélèvements de neige, d'eau, de sédiments, d'invertébrés aquatiques, pose d'enregistreurs thermiques, pêches d'inventaire... Rien n'a été laissé au hasard pour une diagnose approfondie du métabolisme physico-chimique et thermique du lac ainsi que de ses cycles biologiques".

Autant de données fondamentales appelées à être analysées avant d'être croisées avec celles que fourniront les expéditions à venir sur le Lac Noir et le Lac Verdet. Avec comme objectif ultime : bâtir une gestion conservatoire d'un patrimoine biologique original.

Contacts

• FDAAPPMA de Savoie
Bertrand Loheac
Zone Industrielle Les Contours
73230 Saint-Alban Laysse
04 79 85 89 36
fspmma@savoiepeche.com



Mythique cours d'eau du Vercors, la Bourne fait partie des cours d'eau sélectionnés pour l'étude scalimétrique lancée par la fédération de l'Isère.

Scalimétrie : genèse d'une étude en Isère...

Lancée en 2009, l'étude portant sur la croissance des truites et visant à confronter la taille réglementaire de capture actuellement en vigueur, met au jour de nouvelles questions. Retour sur les premiers résultats du chantier pilote.

À l'origine étaient les associations de pêche de l'Isère. Lesquelles se posaient nombre de questions sur le rapport existant entre la taille réglementaire de capture d'une espèce donnée – celle de la truite fario – et les abondances de populations constatées. La maille protège-t-elle correctement les géniteurs ? Est-ce que protéger plus de géniteurs conduit à en obtenir encore plus, deux ou trois ans plus tard ? Pourquoi une maille unique en Isère alors qu'il existe des zones géographiques aussi marquées que la plaine et les collines rhodaniennes, les Pré-Alpes (Vercors et Chartreuse) et les Alpes internes (L'Oisans et les Ecrins) ? Autant de questions auxquelles l'étude scalimétrique lancée en 2009 se propose d'apporter des éléments de réponse : "Les questionnements des associations de pêche sont parfaitement légitimes", commente Stéphane Perrot, technicien au sein de la fédération de l'Isère. "Mais il faut être conscient que l'influence de la maille sur des cours d'eau en bon état ne joue peut être pas un rôle aussi fondamental qu'on ne le suppose sur la reproduction et la quantité d'alevins arrivant au stade adulte. En effet, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques semble beaucoup plus déterminante. Partant de là, on peut s'interroger sur la pertinence biologique et le gain pour les stocks en place d'éventuelles modifications réglementaires".

Une étude à trois temps

Prudent, le technicien tient à préciser : "Pour l'heure nous n'en sommes encore qu'à la première étape de l'étude départementale et les résultats de nos premiers prélèvements devront être complétés



188 prélèvements réalisés et 171 analysés : les premiers résultats devront être complétés par des prélèvements supplémentaires.

par des prélèvements supplémentaires, notamment en zone de montagne".

Pour cette étude, trois cours d'eau de première catégorie ont été sélectionnés : deux affluents du Rhône, au sud de Lyon (la Gère et les Orons) ainsi qu'un affluent de l'Isère, la Bourne (Vercors) et cinq stations échantillonnées (trois sur la Gère, une sur les Orons et une sur la Bourne).

188 prélèvements plus tard et 171 échantillons analysés après, l'heure est aux premiers bilans : "Premier constat : les milieux sont riches et les truites grandissent rapidement sans gros écarts entre les rivières. Deuxième constat : à âge égal une truite peut être grande ou petite", reprend Stéphane Perrot. "On note une très grande variabilité de tailles sur les premières classes d'âge de reproduction. Nous avons enregistré des écarts allant de 6 à 9 cm sur des classes d'âge données. A titre d'exemple, des individus de deux ans révolus s'avèrent mesurer de 18 à 25 cm tandis que des individus de trois ans révolus affichent des mensurations allant de 22 à 31 cm sur l'une de nos stations".

Des écarts qui ne sont pas sans susciter de nouvelles interrogations sur la place du curseur lorsque l'on parle de taille réglementaire de capture...

Scalimétrie, vous avez dit scalimétrie... ?

Pour ceux qui ne le sauraient déjà, le nombre des écailles d'un poisson est, sauf "accident", constant. Elles grandissent par ajout de stries concentriques au même rythme que l'individu. Cela étant posé, il est donc possible de déterminer l'âge d'un poisson via l'étude de ses écailles : la scalimétrie. Une technique proche de celle utilisée pour déterminer l'âge d'un arbre.

Contacts

• FDAAPPMA de l'Isère
Stéphane Perrot
Rue du Palais
38000 Grenoble
04 76 44 28 39
contact@peche-isere.com



Oussouet : une partie de cache-cache...

Comment évaluer avec précision l'incidence des aménagements de caches à poissons sur l'évolution d'une population donnée ? Classé première catégorie mais accusant une pénurie en matière de caches, l'affluent de l'Adour constituait le milieu idéal pour mener l'enquête...



© FDAAPPMA65

les conditions : une qualité d'eau et des caractéristiques thermiques optimales conjuguées à un problème d'habitat du fait de la faible quantité de caches. Pénurie dont il s'agissait de déterminer avec plus de précision l'influence sur la limitation des populations. Classé en première catégorie piscicole, ce cours d'eau présentait en outre l'avantage d'être très majoritairement peuplé de truites, une espèce particulièrement inféodée à la présence d'abris".

les aménagements ayant effectivement permis d'obtenir un accroissement des abondances de truites adultes, malgré une augmentation observée en deçà des attentes : "Après une très forte augmentation la première année, il y a eu comme un effet plateau", constate le chargé de missions. "Il est possible que la forte pression de pêche enregistrée sur la station aménagée (que les pêcheurs ont visiblement trouvée à leur goût) ait pu fausser la donne". Des résultats qui suscitent au moins deux conclusions : "Pour que de tels aménagements soient rentables, il est primordial d'être vigilant sur le choix de leur emplacement. Aménager des caches sans qu'il existe une pénurie avérée ou en la présence d'autres facteurs limitants ne saurait avoir qu'un impact résiduel". Un enseignement dont il s'agit maintenant de tirer les leçons.

Tant qu'à investir, autant s'assurer du bien fondé de son investissement. C'est en partant de cette idée que l'équipe de la fédération des Hautes-Pyrénées a décidé, il y a maintenant quatre ans, de mettre en place une étude originale pour tenter d'apprécier l'impact réel des aménagements de caches à poissons sur les variations de population d'une espèce repère. L'espèce était toute trouvée et le site, également : "Pour que cette étude soit pertinente, il nous fallait la réaliser dans un environnement vierge de perturbations annexes et présentant un manque avéré de caches à poissons", explique Marc Delacoste, chargé de missions au sein de la fédération 65. "De ce point de vue, l'Oussouet réunissait toutes

La règle des 3%

Pour la réalisation des aménagements, la fédération s'est tournée vers la Brigade Verte du Haut-Adour : "Nous avons respecté la valeur seuil des 3% dans le rapport quantités de caches/abondances de truites en aménageant une surface cumulée de 30 m² de caches – seuils creux, sous-berges et dalles inclinées – sur une station de 200 m de long pour 1 000 m² de superficie", reprend Marc Delacoste. "Nous avons procédé à des inventaires piscicoles avant travaux puis les trois années suivantes et ce aussi bien dans la station aménagée que dans la station témoin".

Trois ans plus tard, le bilan est satisfaisant,

Contacts

- FDAAPPMA de Hautes-Pyrénées
- Marc Delacoste
- 20, boulevard du 8 Mai 1945
- 65000 Tarbes
- 05 62 34 00 36
- federation.peche65@wanadoo.fr

Faire le point sur les caches artificielles : une étude menée par la fédération 65 en partenariat avec l'AAPPMA de La Gaule Bigourdane et avec l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ainsi que du Conseil général des Hautes-Pyrénées et du Conseil régional de Midi-Pyrénées.



© FDAAPPMA65

Le test dans le test

Seuil creux ou dalle inclinée ? Au regard des résultats de l'étude comparative menée parallèlement par la fédération, la réponse est : ni l'un ni l'autre. En effet, puisqu'en terme d'utilisation, les truites ne semblent pas faire de différence, ce sont finalement les sous-berges artificielles qui semblent décrocher la palme du meilleur abri du fait de leur moindre coût par rapport aux seuils creux, de leur plus grande longévité comparées aux dalles inclinées et enfin de leur excellente intégration paysagère.

Journées Nature Midi-Pyrénées : petite leçon de choses au bord de l'eau

Depuis maintenant deux ans, sur le Salat, les Journées Nature rallient leur quota de têtes blondes à la cause des rivières ariégeoises. Et si la pédagogie était la meilleure façon de consolider l'avenir de notre patrimoine aquatique ?

Ils auront été une trentaine d'enfants, âgés de 7 à 10 ans, à se donner rendez-vous le 4 juin dernier sur les rives du Salat, à l'occasion des désormais traditionnelles Journées Nature organisées par la Région Midi-Pyrénées. Des journées qui, depuis deux ans maintenant, associent la fédération de pêche de l'Ariège autour de balades "découverte" à destination des scolaires sur un parcours choisi. En provenance directe des classes primaires du département – en l'état, les classes de CE2, CM1 et CM2 des communes de Seix, dans le Couserans – les enfants auront ainsi pu bénéficier d'un cours "sur mesure" : "Le cycle de l'eau, la genèse de la rivière, les versants, la dynamique torrentielle mais aussi et encore le biotope, l'identification d'animaux et l'observation de petits insectes inféodés à nos rivières : en l'espace d'un seul kilomètre, le sentier qui longe le Salat offre au promeneur matière à aborder les principales thématiques autour de la

dynamique d'un cours d'eau", explique Allan Yotte, chargé de missions. "Il constitue donc un endroit idéal pour des séances de pédagogie in situ". Pédagogie qui se trouve être au coeur des préoccupations de la fédération 09...

Un public d'initiés

"La protection des milieux aquatiques passe par l'information et la sensibilisation du grand public. Tout comme l'avenir de la pêche passe par le recrutement de jeunes", reprend le chargé de missions. "Dans ce sens, notre fédération s'est toujours beaucoup investie auprès des scolaires en organisant diverses animations, depuis les ateliers pêche - ateliers pratiques sur site - jusqu'à l'élaboration d'animations en classe, comme l'implantation d'aquariums peuplés d'oeufs de truites afin que les enfants puissent assister en direct à la naissance et à la croissance des poissons avant d'aller, eux-mêmes, les remettre à l'eau". Autant d'activités qui semblent littéralement captiver nos chères têtes blondes : "Les



© FDAAPPMA09

enfants ne sont pas seulement très réceptifs, ils sont également très impliqués et je suis régulièrement impressionné par la somme de leurs connaissances. A titre d'exemple, lors de notre dernier parcours, une petite fille, à peine âgée de sept ans, s'est révélée être une intervenante de choix et elle a été en mesure de présenter à elle toute seule et sans préparation, le cycle complet de l'eau".

Un public redoutable face auquel l'erreur est donc interdite : "Campagnes politiques ou campagnes publicitaires, l'environnement occupe aujourd'hui une place beaucoup plus importante qu'auparavant et les jeunes sont considérablement plus informés", conclue Allan Yotte. "Ils peuvent difficilement passer à côté de tout ce qui concerne le développement durable et c'est tant mieux".



© FDAAPPMA09

Balade découverte sur les berges du Salat : l'occasion pour une trentaine d'enfants de confronter leurs connaissances à la réalité aquatique.



© FDAAPPMA09

Une journée au Parc...

Sur le même site du Salat, la fédération de l'Ariège participe également aux Journées du Parc : des journées découverte à destination du grand public, rassemblant adultes et enfants, locaux et touristes autour de la valorisation des territoires du Parc National Régional des Pyrénées ariégeoises.

Contacts

- FDAAPPMA de l'Ariège
- Allan Yotte
- 13, place du 59^{ème} RI
- BP 10018
- 09001 Foix Cedex
- 05 34 09 31 09
- federation@peche-ariège.com



Pays de Lorient : le retour de l'alose

Réapparu en Bretagne au début des années 2000, l'alose, poisson migrateur, multiplie ses lieux de frai sur les parties basses du Blavet, de la Vilaine, du Scorff et de l'Oust. Zoom sur le site des Gorêts où l'on rencontre aujourd'hui la plus forte concentration d'aloses du département.



Rechercher les alosons issus de la reproduction constitue l'un des volets de l'étude engagée par la fédération 56.

Historiquement présente en Bretagne, c'est très certainement suite à la mise en place de barrages sur l'Oust et le Blavet que l'alose, grand migrateur de la famille des clupéidés (harengs, sardines), avait presque disparu. Comme le saumon ou la truite de mer, l'alose remonte en effet depuis le littoral pour frayer en eau douce. A l'inverse du

saumon cependant, l'alose ne saute pas et tout obstacle est susceptible d'entraver sa montaison. Quelle ne fut donc pas la surprise des pêcheurs Morbihanais de constater le retour de dame alose, favorisé par les évolutions climatiques et la mise en place d'une quinzaine de passes à poissons initialement destinées aux saumons : "En matière de surprises, c'est une excellente et positive surprise", commente François Le Sager, président de la fédération de pêche du Morbihan. "C'est aussi l'occasion pour nous d'étoffer notre capital de connaissances sur une population - les aloses du Blavet - au sujet de laquelle, nous ne disposons à ce jour que de peu d'informations" indique Christian Le Clève, délégué général de la fédération. Pour ce faire, une solution parmi d'autres : aller, de nuit, en période de frai (juin/juillet), écouter les fameux "bulls" ou parades nuptiales...

Etude en cours

"Le but de l'étude que nous avons lancée l'an dernier, et dont nous comptons croiser les résultats avec ceux d'autres études actuellement menées sur différents bassins, est de caractériser le front de colonisation des aloses, de définir les quantités d'individus présents et de collecter le plus de données biologiques possibles", reprend le délégué général. Une délicate comptabilité dont les premiers résultats ont d'ores et déjà permis d'établir des facteurs de concentration : "On sait que les aloses franchissent

A la fin de la partie, on relâche l'alose...



le barrage de Kerousse, sixième barrage du Blavet aval. Nous avons également pu préciser la période de reproduction et localiser le site de plus forte concentration". Une nouvelle richesse halieutique potentielle pour l'arrière-pays de Lorient et une véritable aubaine pour les pêcheurs amateurs de sensations fortes : "D'où la création en 2009 du Défi Alose", conclut François Le Sager. "Il s'agit de valoriser la pêche en Morbihan en attirant l'attention sur cette pratique, somme toute relativement discrète. Et quelle meilleure vitrine, que la pêche d'un poisson totalement sauvage sur un parcours de surcroît bien spécifique puisqu'il implique de maîtriser la technique de la mouche ?".

Le parcours des Gorêts, théâtre du désormais fameux Défi Alose.



Contacts

- FDAAPPMA du Morbihan
- François Le Sager
- 3, rue Marcel Dassault
- BP 10079
- 56892 Saint-Ave Cedex
- 02 97 44 54 55
- fedepeche56@wanadoo.fr



Parcours labellisés : deux sites pilotes en Bretagne

Validé cet été, le nouveau Schéma National de Développement du loisir pêche met l'accent sur les publics débutants. Sans pour autant oublier familles et pêcheurs avertis. Zoom sur le site pilote de Bétineuc.



Pour devenir pêcheur, encore faut-il commencer un jour. Et quoi de plus décourageant pour un néophyte qu'un parcours trop compliqué option bredouille assurée ? "De quoi faire de notre apprenti pêcheur un non pêcheur convaincu", commente Maurice Lebranchu, président de la fédération départementale de pêche des Côtes d'Armor et responsable de l'élaboration du Schéma National de Dévelop-

pement du Loisir Pêche de la FNPF. "Sachant qu'à la pêche, les premières captures sont déterminantes, nous ne pouvions ignorer la pénurie de parcours adaptés à ces publics débutants lors de l'élaboration du nouveau Schéma National de Développement de la FNPF".

Un état de fait auquel ledit schéma, validé en Assemblée Générale de la FNPF en juin (lire pages 7 et 11), s'emploie précisément à remédier. De quelle manière ? Via la création de parcours labellisés : "Nous avons défini trois types de parcours correspondant à trois publics distincts", explique le président de la fédération 22. "Des parcours "découverte" à destination des débutants ; des parcours "famille" et enfin des parcours passion à valeur technique ajoutée, pour les pêcheurs aguerris. A chaque parcours correspond un certain nombre de critères et il appartiendra aux fédérations de déposer leur dossier de site pour obtenir la labellisation idoïne".



Premier du genre et ouvert au public en juin, le parcours découverte du site pilote de Bétineuc fait d'ores et déjà l'unanimité. Auprès du public comme des élus...

De la fonction sociale du parcours...

Egalement au coeur du nouveau Schéma National de Développement de la FNPF, les parcours famille ou parcours détente font l'objet d'une attention particulière. Ici, toute la famille doit pouvoir trouver son compte. Aire de jeux à destination des juniors et accessibilité optimale pour les seniors : c'est autour de la dimension inter-générationnelle et de la transmission d'un loisir - qui est aussi une somme de savoirs - que s'est articulée la conception de ces parcours.

Revue de détails

Des fédérations qui ont déjà pris de l'avance : "Plusieurs fédérations travaillent déjà à l'aménagement de leurs sites, notamment en termes d'accessibilité et de sécurité", reprend Maurice Lebranchu. "La normalisation induite par la labellisation permettra de mettre en cohérence ces différentes initiatives au sein d'une véritable stratégie de développement national du tourisme pêche. Avec, à terme, la possibilité de renforcer notre communication grâce à l'édition par la FNPF d'un guide national des parcours labellisés renvoyant également à des hébergements pêche".

Quid des critères à remplir ? "Pour reprendre l'exemple des parcours découverte, outre

les critères d'accessibilité (route, parking, cheminement, aménagements à destination des personnes à mobilité réduite...), la labellisation sera conditionnée par trois paramètres fondamentaux : la sécurisation des zones de pêche, l'implantation d'aménagements de confort (abris, sanitaires, aires de pique-nique) et surtout la présence d'animateurs pour assurer une véritable initiation. Dans ce sens, ces parcours devraient s'appuyer sur le réseau existant d'animateurs bénévoles des Ateliers Pêche Nature, encadrés par des animateurs salariés de la fédération".

Autant de conditions qui, sur les sites pilotes de Bétineuc et du Val de Landrouet, en pays de Dinan, ont déjà passé l'épreuve du feu. Et haut la main : "Depuis leur ouverture en juin dernier, nous avons d'excellents retours", conclut Maurice Lebranchu. "Surtout de la part des jeunes et de leur parents qui peuvent désormais laisser leurs enfants partir à la pêche l'esprit tranquille". Avis aux poissons : ils peuvent aussi rester zen puisque sur les parcours "découverte", le pêcheur est tenu de remettre ses prises à l'eau...

Contacts

- FDAAPPMA des Côtes d'Armor
- Maurice Lebranchu
- 66, boulevard Arago
- BP 4209
- 22004 Saint-Brieuc Cedex 2
- 02 96 68 15 40
- federationpeche22@orange.fr



Barrage du Grand Moulin : de la station de contrôle à l'observatoire...

Inauguré au printemps dernier, le nouvel observatoire piscicole de May-sur-Orne remplace désormais l'ancienne station de contrôle. Un poste clef pour l'observation des migrateurs et un lieu à vocation pédagogique affirmée...



© FDAAPPMA14

“Afin de nous mettre en conformité avec le Code de l'Environnement, l'ancienne passe à ralentisseurs pour salmonidés a été remplacée par une passe à bassins successifs favorisant la migration de l'ensemble des espèces piscicoles”, reprend Gérard Paul. “Par ailleurs, et pour améliorer le suivi des remontées, la fédération a opté pour un dispositif de vidéocomptage permettant un comptage en continu. Nous nous sommes également réservés - comme dans l'ancienne station - la possibilité de piéger avec la mise en place d'une cage et d'une chaîne de bacs, afin de remplir notre double objectif scientifique et pédagogique”.

Autant d'aménagements qui font de l'observatoire de May-sur-Orne un outil complet : “A la fois outil de préservation de la biodiversité, d'évaluation des politiques publiques en matière de gestion de l'eau et de sensibilisation à la gestion des milieux aquatiques - notamment auprès du jeune public -, nous avons conçu le site pour qu'il soit d'abord un site accessible à tous”, conclut le président.

Accessible via des visites organisées bien sûr, mais également au travers de la publication régulière des données collectées sur le site internet de la fédération.

Juillet 2009/Mars 2010 : il aura donc fallu huit mois. Huit mois de travaux pour voir aboutir ce beau projet de la fédération du Calvados qu'est aujourd'hui l'observatoire piscicole du barrage du Grand Moulin. Situé sur l'Orne, à mi-chemin entre les communes de May-sur-Orne et de Feugeulles-Bully, il a été inauguré en mai dernier face à un parterre de quelque 130 personnes : “André Berne, directeur de la Direction Territoriale et Maritime des Rivières de Basse-Normandie et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Pa-

trick Lavarde, directeur de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Jean-Yves Cousin, député, Jean-Claude Carabeufs, conseiller général, Henri Girard, vice-président du Conseil général du Calvados, Paul Chandelier, président de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne... : tous étaient présents”, commente, Gérard Paul, président de la Fédération 14.

Un président qui n'est pas peu fier de l'ouvrage accompli : “Cet observatoire piscicole remplace avantageusement l'ancienne station de contrôle des remontées de poissons migrateurs, construite en 1987”, explique-t-il. Une station qui avait déjà permis d'établir un historique des données sur plus de vingt années...

Un outil doublement performant

Mise aux normes des passes, mise en place d'un dispositif de vidéocomptage, aménagement de fenêtres sur cours (d'eau) qui permettront au visiteur d'observer en direct la remontée des migrateurs... : ici, tout a été conçu pour faire du nouvel observatoire un outil performant.

Et ce, tant en matière d'observation scientifique que de démonstration pédagogique :



Fenêtres attenantes aux passes et visites guidées : le nouvel observatoire de May-sur-Orne n'attend désormais plus que vous...

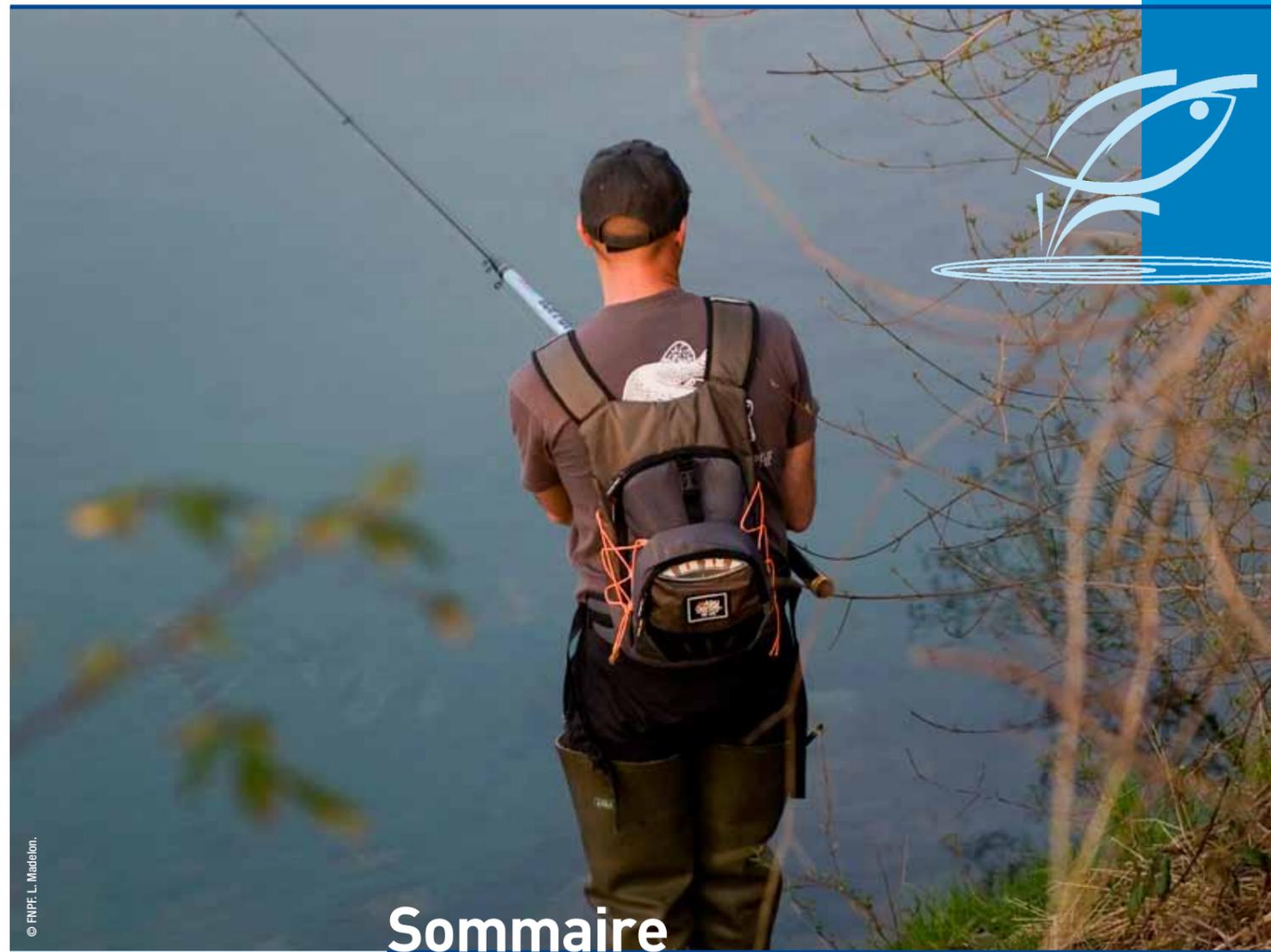
▶ Contacts

• FDAAPPMA du Calvados
Gérard Paul
18, rue de la Girafe
14000 Caen
02 31 44 63 00
peche.calvados@wanadoo.fr

Repères

Coût de l'opération : 600 000 € financés à hauteur de :

- 45% par l'Union Européenne (FEDER)
- 40% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- 6% par la Fédération Nationale de la Pêche en France
- 5% par le Conseil Général du Calvados
- 4% par la Fédération de Pêche du Calvados



© FNPF, L. Madeion.

Sommaire

- Inventorier les frayères : une nécessité pour protéger les poissons p.32
- Syndicat des structures associatives : le volet social pris en main p.33
- Les pêcheurs en aide aux édiles locaux p.34
- L'hydroélectricité : au cœur des préoccupations des élus de la FNPF p.34
- Déclaration des captures de saumon : une obligation responsable p.35
- Poissons migrateurs : enfin une stratégie nationale ! p.35



© FNPF, L. Madaïon.

Inventorier les frayères : une nécessité pour protéger les poissons

Les zones de frayères sont des espaces essentiels pour l'accomplissement du cycle de vie des poissons et la préservation des espèces. Mis à mal par l'absence de définition précise de ces zones, le dispositif de protection existant a été revu par la loi sur l'eau de 2006, permettant de mieux circonscrire et d'assurer une protection accrue de ces habitats sensibles (article L.432-3 du code de l'environnement).

Désormais, l'identification des zones de frayères, de croissance ou d'alimentation doit être réalisée par le préfet au niveau départemental dans le cadre d'inventaires à l'horizon 2012.

De par leurs compétences et leurs connaissances sur les milieux aquatiques et les populations piscicoles, les fédérations départementales de pêche sont des partenaires techniques indispensables à la réalisation de ces inventaires. Une circulaire ministérielle⁽¹⁾ prévoit ainsi, entre 2010 et 2011, leur participation active dans ce projet piloté par la Mission Inter Services de l'Eau et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Les fédérations sont associées durant les étapes de synthèse des connaissances et d'élaboration du projet d'inventaire, avant leur consultation officielle fin 2011. Elles peuvent pour cela se baser sur les connaissances acquises durant les dix dernières années, mais également réaliser des investigations complémentaires spécifiques, à l'image de la fédération du Tarn-et-Garonne.

(1) Circulaire du 21 janvier 2009 relative aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole.

Le Tarn-et-Garonne : le potentiel piscicole des rivières révélé par la fédération départementale

Afin de combler le manque de données sur le département, la fédération départementale de pêche du Tarn-et-Garonne a entrepris sur 2010 la réalisation d'une étude d'inventaire, l'objectif étant de protéger un maximum de milieux dans les échéances fixées (2012) et d'affirmer sa position de protection du milieu aquatique et du patrimoine piscicole.

L'étude s'est déroulée en trois phases distinctes :

- L'inventaire des zones de reproduction avérées du brochet sur les trois grands cours d'eau cyprinicoles du Tarn-et-Garonne : la Garonne, le Tarn et l'Aveyron ;
- L'inventaire des zones de reproduction potentielles des principales espèces lithophiles à fort enjeu patrimonial en Tarn-et-Garonne (truite, vandoise, toxostome, lamproie de planer, barbeau méridional) ;
- L'atlas de répartition de l'écrevisse à pieds blancs.

Le budget de l'étude s'élève à 65 000 € et a nécessité, entre autres, le recrutement d'un chargé de mission sur 12 mois, Yannick Sabrié, mais également l'acquisition de matériel spécifique. Cette étude a pu être réalisée

grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil régional Midi-Pyrénées et de la FNPF.

Les données biologiques et écologiques récoltées complètent les données accumulées par la fédération de 2007 à 2010 (biologiques, morphodynamiques, hydrologiques et thermiques), et pourront ainsi alimenter les inventaires frayères départementaux.

Le réseau hydrographique du Tarn-et-Garonne s'étend sur environ 4 500 km. Par conséquent, le secteur d'étude a dû être stratégiquement affiné par rapport aux enjeux de protection des cours d'eau, aux objectifs définis par le SDAGE et aux aires de répartition théoriques des espèces concernées.

Les premiers résultats sont encourageants. Ils permettent de révéler le potentiel écologique des cours d'eau Tarn-et-garonnais, méconnu jusqu'alors et donc vraisemblablement sous-estimé. La découverte de nouvelles stations d'observation, voire de nouvelles espèces sur le département, constitue la première récompense de ces efforts d'investigation.

M. Guillaume Pauly, chargé de missions et M. Claude Dejean, président de la FDAAPPMA du Tarn-et-Garonne

Syndicat des structures associatives Le volet social pris en main



Robert Erb, président du SNSAPL, présentant les travaux du syndicat aux salariés des fédérations départementales lors d'une réunion des personnels en 2010.

Un élan collectif en voie de structuration

Le SNSAPL a pour missions de :

Représenter...

... ses adhérents auprès de toute organisation (syndicats de salariés, administrations, institutions privées) traitant de la législation sociale (législation du travail et de la sécurité sociale).

Négocier...

... et conclure avec les syndicats représentatifs des salariés une convention collective nationale applicable aux salariés du milieu associatif pêche.

Défendre...

...les droits ainsi que les intérêts matériels et moraux de ses membres.

Accompagner...

... par des conseils, soutiens techniques, services et formations, ses adhérents afin de faciliter la fonction d'employeur.

Rassembler...

... pour construire collectivement un organe prépondérant s'inscrivant dans une démarche de développement de ses structures et ouvrir des espaces d'échanges et d'informations.

Le 15 juin 2008, la FNPF a créé un syndicat professionnel, le syndicat National des Structures Associatives de pêche.

Dans une démarche de professionnalisation de ses structures, la FNPF a créé un syndicat professionnel lors de l'Assemblée Générale Constitutive du 15 juin 2008 : Le Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir (SNSAPL).

A ce jour, le principal chantier du SNSAPL consiste à élaborer une convention collective nationale avec les organisations syndicales de salariés, en vue notamment d'harmoniser les pratiques sociales et de créer un socle commun tout en proposant des outils innovants de gestion des ressources humaines.

La loi sur l'eau de 2006 a permis d'enclencher un tournant important pour la pêche de loisir en eau douce en France, consolidant les structures du réseau associatif de pêche en assignant à la FNPF des missions d'intérêt général. Consciente des enjeux à relever, la FNPF ne pouvait achever cette phase de consolidation sans passer par celle de la professionnalisation de celles et ceux qui y concourent jour après jour. Comme l'a rappelé le président Roustan lors de l'Assemblée Générale constitutive de 2008, "[...] les pouvoirs publics attendent de nous que nous assumions intégralement et efficacement ces missions [...], nous ne saurions militer pour une gestion durable de nos rivières et des milieux aquatiques et ne pas nous pencher sur le statut social de celles et de ceux qui y contribuent de manière quotidienne." La volonté ancienne de créer une convention collective s'en est donc trouvée affirmée.

[...] Nous ne saurions militer pour une gestion durable de nos rivières et des milieux aquatiques et ne pas nous pencher sur le statut social de celles et ceux qui y contribuent de manière quotidienne.

Claude Roustan, président de la FNPF

Le syndicat, via notamment la convention collective, devra répondre à 3 enjeux majeurs :

- La professionnalisation des structures adhérentes et de leur gestion sociale ;
- La sécurisation juridique de la gestion de ces structures et de leurs pratiques sociales ;
- Le soutien aux élus associatifs par une simplification des relations salariales.

> Robert Erb, Président du SNSAPL et président de la Fédération Départementale de Pêche du Bas-Rhin

Membres du Conseil d'Administration

Le SNSAPL est composé comme suit :

- M. ERB R., Président
- M. BARAS J.-M., Vice-Président
- M. MONNET J.-C., Trésorier
- M. DESDEVISES A., Trésorier adjoint
- M. DEJEAN C., Secrétaire
- M. IRIARTE R., membre
- M. LAURAIN G., membre
- M. REBOURG J.-J., membre
- M. GODET G., membre
- M. ROUSTAN C., membre
- M. FANTI B., membre

Actualités 2010

Après une année de réflexion et de rédaction d'un avant-projet, l'année 2010 marque le point de départ des négociations avec les partenaires sociaux d'une convention collective des structures associatives de la pêche. Celles-ci ont débuté le 14 avril dernier.

Les pêcheurs en aide aux édiles locaux



Les élus de la FNPF ont informé les élus locaux l'an passé au salon de maires.

Quel message les pêcheurs veulent-ils délivrer aux maires et aux conseillers généraux en termes de protection des milieux aquatiques et du développement de la pêche ? Comment mieux gérer les cours d'eau et faire entendre la voix des 1,4 million de pratiquants que compte notre loisir ?

En ces temps de transfert des baux de pêche, de renouvellement des concessions hydroélectriques, de la mise en place du Grenelle II, de la réforme des SDAGE et des SAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de bien d'autres modifications réglementaires et techniques dans le domaine de l'eau et de la pêche, la FNPF souhaite mettre l'avis et l'expertise de ses pratiquants sur le devant de la scène. Deux événements participent à cet objectif.

Les 12 et 13 octobre 2010 :

La troisième édition des Journées Nationales d'Echanges Techniques qui ont eu lieu à Lille. Au programme cette année ? Les Plans Départementaux pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources

piscicoles. Ces plans, datant des années 1990 pour les premiers, doivent évoluer pour prendre place dans le nouveau paysage de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et définir le rôle des structures associatives de pêche dans la gestion piscicole et halieutique.

Les 23, 24 et 25 novembre 2010 :

La FNPF sera de nouveau aux côtés des chasseurs au salon des maires et des collectivités locales, porte de Versailles à Paris. L'an dernier, une information sur la restauration des cours d'eau avait été donnée aux élus locaux. Une plaquette avait été éditée pour l'occasion. En 2010, c'est la biodiversité et la continuité écologique qui seront au centre des discussions... renouvellement des concessions et convention nationale sur l'hydroélectricité obligent (lire également ci-dessous).

L'hydroélectricité : au cœur des préoccupations des élus de la FNPF

Une plaquette sur l'hydroélectricité sera distribuée aux élus locaux, lors du salon des maires. Jean-Claude Priolet, rédacteur de cette dernière, en explique les enjeux.

Compte tenu des objectifs antagonistes annoncés de bon état des masses d'eau et de production d'électricité d'origine renouvelable, il est important que les acteurs intervenant dans le processus de décision, quel qu'en soit le niveau, puissent le faire en pleine connaissance de cause. La FNPF a donc jugé nécessaire, via la réalisation d'une plaquette d'informations, de faire passer dans le débat départemental un certain nombre de messages importants concernant l'hydroélectricité :

- L'hydroélectricité, sous toutes ses formes, a un impact fort sur les milieux aquatiques. Il s'agit de casser un mythe bien en place qui voudrait faire passer l'hydroélectricité comme un moyen de production environnementalement propre.
- La grande hydroélectricité possède des qualités spécifiques suffisantes pour comprendre et accepter son existence (forte production et, pour la moitié des installations, capacité à produire rapidement lors des pics de consommation). Il faut néanmoins chercher à en minimiser les impacts.
- Rien ne justifie un développement de la petite hydroélectricité, dont l'impact environnemental n'est contrebalancé par aucun apport stratégique en matière énergétique. Les efforts doivent être concentrés sur l'optimisation et l'amélioration de l'existant.

Jean-Claude Priolet,
Administrateur de la FNPF, responsable de la commission hydroélectricité de la FNPF et président de la Fédération Départementale de pêche de Corrèze.

Déclaration des captures de saumon : une obligation responsable



Chaque capture de saumon doit faire l'objet d'une déclaration. En effet, ce poisson est particulièrement protégé en France.

La déclaration des captures de saumons est obligatoire. Elle permet de mieux connaître les prélèvements et ainsi de les ajuster si nécessaire à l'état des stocks. Certaines rivières sont gérées par des Totaux Autorisés de Captures (TAC) annuels visant à limiter la mortalité par la pêche et assurer la pérennité de l'espèce. Les TAC sont déterminés en tenant compte de la fécondité, des survies aux différents stades de vie et des surfaces de reproduction disponibles, afin de savoir combien de géniteurs les pêcheurs peuvent prélever sans porter atteinte à la pérennité de l'espèce dans la rivière. Malheureusement, aucun dispositif similaire n'existe en mer ! Ainsi, quand le TAC est atteint, la pêche est interrompue. Le système est assez fin pour permettre d'ajuster les captures selon

la fraction du stock de saumons : saumons de printemps (grands saumons majoritairement femelles) ou saumons d'été (petits saumons majoritairement mâles). La gestion de la déclaration des captures existe depuis 1987 et était suivie jusqu'en 2008 par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP). Depuis 2009, à l'issue de la création de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et de la FNPF, la gestion s'est organisée autour de 3 partenaires : la FNPF, l'ONEMA et l'INRA. De son côté, la FNPF assure la fabrication de 15 000 assortiments de déclaration (scellées, enveloppes de retour des informations de la capture) et leur diffusion auprès d'environ 5 000 pêcheurs. Une trentaine de fédérations départementales possédant du saumon dans leurs rivières sont concernées.

L'ONEMA collecte les informations de captures renvoyées par les pêcheurs (tailles, poids, lieu, écailles...). Enfin, l'INRA interprète les écailles renvoyées par les pêcheurs pour déterminer l'histoire de vie de chaque poisson (temps passé en rivière, temps passé en mer, nombre de reproductions génétiques, ADN). Les informations recueillies sont exploitées conjointement pour permettre le suivi de l'exploitation dans la saison mais également, au fil des années, de manière à déterminer l'évolution des stocks. L'analyse de cette évolution permet d'ajuster la gestion et l'exploitation des stocks de saumons.

> **Jean-Paul Doron,**
Vice-président de la FNPF,
président de la Fédération
Départementale de pêche de l'Orne.

Poissons migrateurs : enfin une stratégie nationale !

Au terme d'une longue revendication des représentants des pêcheurs, deux constats partagés ont conduit au lancement d'une STRATégie Nationale pour les POissons MIGrateurs (STRANAPOMI) :

- Les poissons migrateurs en France (et en Europe) sont des éléments très importants de la biodiversité et de l'indication de l'état des milieux aquatiques ;
- Ces espèces sont, pour la plupart, en grande difficulté comme le montre leur raréfaction.

En 2009, le MEEDDM (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer) a lancé la STRANAPOMI dont l'objectif est de "fixer, au niveau national, les grandes orientations à prendre en terme de gestion des

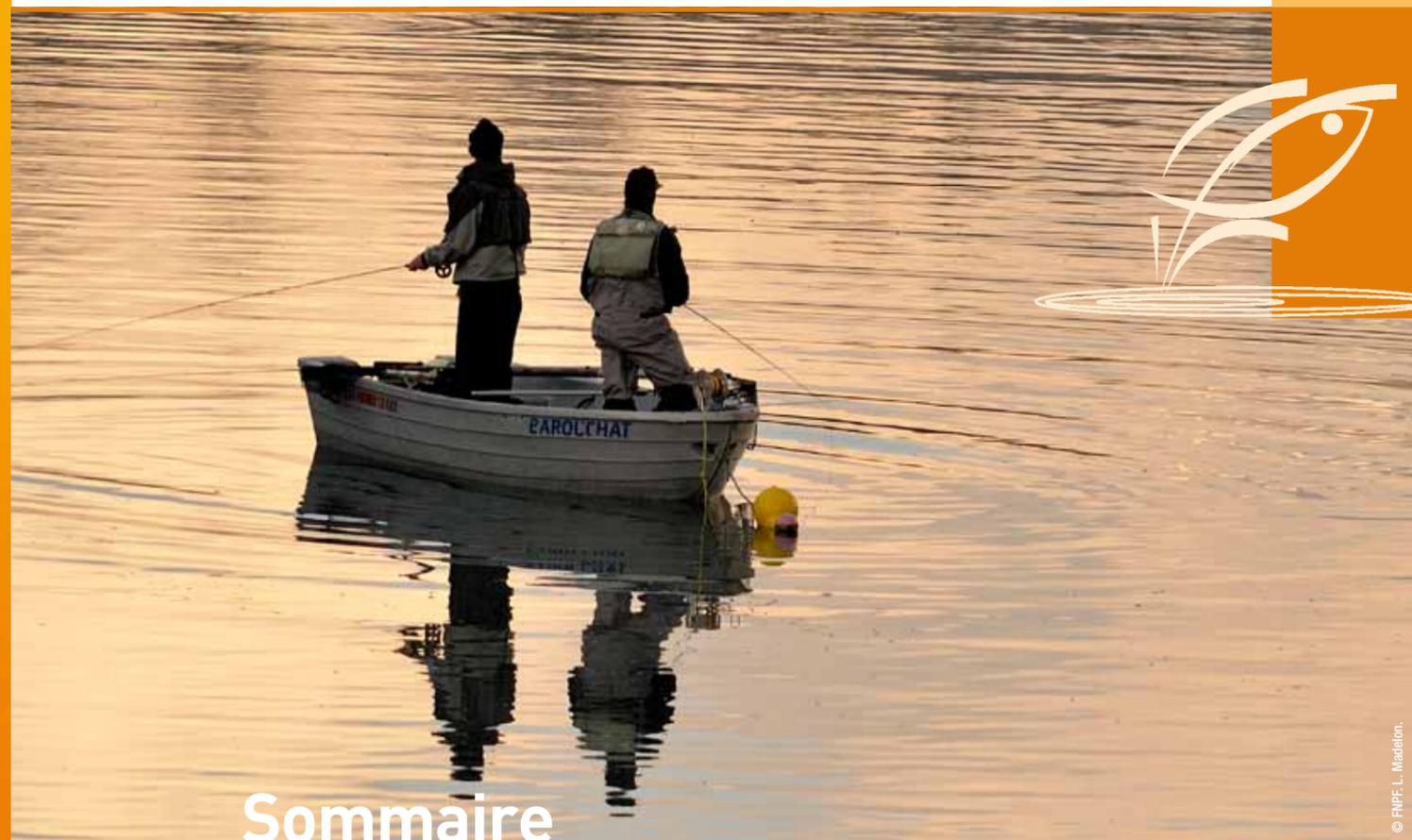
poissons migrateurs et qui devront être déclinées à l'échelon des bassins". La mise en œuvre de la stratégie repose sur un groupe de travail national qui synthétise et réoriente les propositions de plusieurs groupes de travail thématiques. Ces thèmes sont :

- La connaissance et le suivi ;
- La continuité écologique, l'hydromorphologie ;
- La qualité des milieux aquatiques ;
- La pêche ;
- L'articulation entre les différents niveaux de gestion ;
- Le repeuplement.

Les groupes sont composés de représentants de nombreux organismes participant à l'usage et à la gestion de l'eau donc concernés par les poissons migrateurs (pêche, agriculture, administrations nationales et de

bassin, navigation, hydroélectricité...). La FNPF et les associations migrateurs sont particulièrement impliquées dans chacun de ces groupes.

Au printemps 2010, les groupes de travail thématiques ont travaillé sur la première version de leur document respectif qui a été analysé par le groupe national en juillet. Ces documents dressent un état des lieux plutôt inquiétant quant à l'état des poissons migrateurs et de leurs milieux. Les premières solutions proposées face à ces constats sont de natures très diverses. Elles intéressent la modification de la réglementation, des mesures techniques sur les stocks de poissons ou leurs habitats, en passant par la création ou l'amélioration des connaissances sur ces espèces. Le document final issu des travaux doit être achevé fin 2010.



Sommaire

- “Nous aidons à la préservation des milieux aquatiques”,
Jacques Pélissard, président de l'Association des Maires
de France P. 38
- Gérard Klein s'imagine poisson P. 40
- L'âge, le sexe, la saison influencent-ils l'achat
de cartes de pêche ? P. 41

© FNPF L. Madelon



Jacques Pélissard est président de l'Association des Maires de France depuis 2004.

Grand témoin Jacques Pélissard

Président de l'Association
des Maires de France

“ Nous aidons les communes à préserver leurs ressources, notamment aquatiques ”

Député-maire de Lons-le-Saunier, Jacques Pélissard préside l'Association des Maires de France depuis 2004. Membre du bureau du Cercle Français de l'Eau, il participe également aux actions menées par le Comité National de l'Eau. Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité. Défense des libertés locales, appui aux élus dans la gestion au quotidien, partenariats avec l'Etat... Voici quelques-unes des missions de l'association à laquelle adhèrent 34 486 maires et 1 481 présidents d'EPCI.

Pêche Mag : Quel est le rôle de l'Association des Maires de France ?

Jacques Pélissard : “Force de propositions et de représentation, l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, très en amont des projets de réglementations, partout où se joue l'avenir des communes, de leurs groupements et de leurs conditions de développement. En outre, dans le cadre de leur activité de conseil et d'aide à la décision, les services de l'AMF exercent un suivi continu de l'actua-

lité législative et réglementaire des collectivités. Ils conduisent un travail d'expertise approfondie qui permet de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés.”

P. M. : Ce rôle comprend-t-il une sensibilisation à la préservation de l'environnement en général et à celui de l'eau et des milieux aquatiques en particulier ?

J. P. : “Depuis plusieurs années, l'AMF a fait du développement durable une de ses préoccupations majeures et l'action des élus s'inscrit dorénavant dans cette démarche de lutte contre la dégradation de l'environnement et contre les effets du réchauffement climatique.

Les principaux sujets traités sont l'énergie au travers de ses deux volets complémentaires que sont la maîtrise des consommations et la production d'énergie renouvelable, les déchets, l'assainissement, les risques technologiques et naturels, les sites et sols pollués, les agendas 21 locaux, et bien sûr l'eau et la préservation des mi-

lieux aquatiques, sujets pour lesquels l'AMF s'investit depuis longtemps, afin d'aider les communes dans ces domaines. Les agendas 21 des communes comprennent des objectifs liés à l'eau, à sa qualité, à la protection de la ressource, à la lutte contre le gaspillage et au droit à l'eau : “Comment protéger les ressources en eau ? Comment sensibiliser la population aux milieux aquatiques et à la faune piscicole ? Comment lutter contre le gaspillage ?” Ces questions font dorénavant partie des priorités des élus locaux. Rappelons que les communes exercent l'essentiel des compétences en matière d'environnement. En outre, l'AMF a élaboré en 2007 une Charte des Maires pour l'environnement afin d'aider les communes à construire des actions de développement durable de manière volontaire sur leurs territoires. La Charte encourage les élus à mettre en place des actions en faveur de la protection des ressources notamment en eau mais également des milieux aquatiques.”

P. M. : La prise en compte de la protection de l'eau et des milieux aquatiques est-elle compatible avec la gestion d'une commune, notamment rurale ? Quels obstacles les maires rencontrent-ils en la matière ?

J. P. : “Les collectivités locales possèdent de larges compétences en matière d'eau. Elles sont responsables de l'assainissement des eaux usées et de la distribution d'eau potable. Outre le respect d'une réglementation très stricte en la matière, les collectivités ont réalisé de grands efforts pour améliorer la performance des services publics locaux d'eau et d'assainissement qui constitue un défi permanent pour les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents. Elle repose depuis toujours sur la garantie d'un approvisionnement en eau potable sécurisé pour les habitants, mais également sur la maîtrise de la qualité des effluents afin que les rejets dans le milieu aquatique n'aient plus d'incidence sur celui-ci.

Par ailleurs, la Directive Européenne Cadre sur l'Eau a donné la priorité à la protection de l'environnement en deman-

“ L'AMF souhaite que le dialogue entre les collectivités et les acteurs de la pêche perdure ”

dant d'atteindre d'ici 2015 un bon état général, tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles. Cet objectif est très ambitieux et les maires, dans le cadre de leurs compétences, ont à cœur d'y répondre le plus efficacement possible. Cependant, l'atteinte de cet objectif nécessite une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'eau, notamment de l'Etat via ses services déconcentrés, mais aussi des professionnels, des associations de protection de l'environnement et des citoyens. L'un des enjeux majeurs semble être l'amélioration et le partage de connaissances entre tous les acteurs liés au milieu aquatique.”

P. M. : Trame Bleue, Natura 2000 : outils de préservation du territoire ou frein au développement ? Pensez-vous que les maires sont prêts à insérer le concept de Trame Bleue au sein des documents d'urbanisme ?

J. P. : “L'AMF s'est fortement investie dans les travaux du Grenelle liés à la mise en œuvre des trames verte et bleue. Définie comme un réseau cohérent d'habitats et de corridors écologiques terrestres et aquatiques, la trame verte et la trame bleue doivent effectivement pallier la fragmentation des milieux naturels, facteur majeur de la disparition de la diversité biologique. Il n'en reste pas moins que ce dispositif doit concilier différentes activités sur le territoire.

La réalisation des engagements du Grenelle, et notamment de la trame bleue, repose en partie sur les communes et les communautés. Les collectivités sont prêtes à fournir les efforts nécessaires, mais elles souhaitent conserver une possibilité d'adaptation aux réalités locales. L'effort de préservation de la biodiversité bénéficie à l'ensemble de la communauté nationale. Il ne doit donc pas reposer uniquement sur les communes.”

P. M. : Le thème de la revitalisation des zones rurales occupe les gouvernants depuis longtemps. Quel rôle peuvent jouer les communes en matière de loisir de nature ?

J. P. : “Les communes ont un rôle de préservation et d'aide au développement des activités économiques, sociales et environnementales des territoires ruraux afin de maintenir leur attractivité. Les priorités sont essentiellement le maintien des services et la mobilité des personnes sur les territoires ruraux. Aussi, les activités de loisirs et de nature contribuent largement à la revitalisation des communes rurales et les élus locaux encouragent fortement ces pratiques.”

P. M. : La FNPF va prochainement se lancer dans un vaste mouvement de labellisation des territoires de pêche. Les communes sont-elles sensibles à ce type de démarches et sont-elles prêtes à l'accompagner ?

J. P. : “Les démarches de qualité, pour peu qu'elles n'aient pas un coût trop excessif, sont en général très bénéfiques à l'amélioration des milieux. La question de la labellisation doit également répondre aux contextes locaux et l'AMF encourage les échanges des points de vue sur les territoires.”

P. M. : De nombreuses fédérations, Associations locales de pêche (AAPPMA) et communes travaillent déjà main dans la main. A ce propos auriez-vous un message à faire passer aux fédérations de pêche et/ou à leurs associations locales ?

J. P. : “Le Grenelle de l'environnement et ses processus de partage des connaissances au niveau national ont encouragé le dialogue entre tous les acteurs concernés par l'environnement. L'AMF qui l'a toujours prôné, souhaite que ce dialogue entre les collectivités et les acteurs de la pêche perdure sur l'ensemble des territoires.”



Portrait Gérard Klein : "Je m'imagine poisson !"



Animateur radio, installé pendant une décennie sur le petit écran dans le rôle de "l'Insti" ou de l'émission "Va savoir", cet amoureux des voyages est infatigable. On connaît le Gérard Klein éleveur, restaurateur, comédien, auteur... mais qui connaît sa passion pour la pêche de loisir ? Portrait de cet amoureux de la nature.



A l'arrière d'un immeuble de l'Idaho, Gérard Klein n'a pas résisté à cette superbe enseigne !

Gérard Klein en quelques mots...

Pêche Mag : Qu'avez-vous en poche ?
G. Klein : En général, rien.

P. M. : A quelle tentation ne pouvez-vous résister ?

G. K. : M'en aller quand les choses me gonflent.

P. M. : Votre lieu de rendez-vous préféré ?
G. K. : Le coin des rues Montaigne et François 1^{er} à Paris.

P. M. : A quoi êtes-vous fidèle ?

G. K. : A mes souvenirs et à l'envie de rigoler.

P. M. : Votre plus belle aventure ?

G. K. : Ce que je fais en ce moment à travers le monde.

P. M. : Le poisson que vous aimeriez capturer ?

G. K. : Un barbillon.

P. M. : Dans quel pays voudriez-vous aller pêcher ?

G. K. : Retourner au Chili.

Très impliqué dans les causes humanitaires, Gérard Klein est un amoureux de la nature. Et d'évoquer quelques souvenirs avec son père, "un grand pêcheur que tout le monde respectait". Même si les contraintes professionnelles éloignent parfois ce globe-trotter des rivières, la pêche reste une passion de toujours. "Une passion transmise par mon père qui pêchait au coup autour de Romilly-sur-Seine. Je garde précieusement en moi le souvenir de ces parties de pêche". Des journées entières passées sur l'eau, souvent préparées la veille dans un bras de la Seine, près de Beaulieu. "On appâtait le soir avec des boulettes d'éphémères mélangées avec de la terre. J'attendais le lendemain avec impatience, même s'il fallait être très matinal. Mon père était calme et rigolo, connu de tous et ma mère n'aimait pas cuisiner les poissons que l'on ramenait à la maison ! Depuis la barque, on pêchait des poissons blancs, des barbeaux, des carpes... la rivière foisonnait".

"J'ai d'excellents souvenirs à la pêche"

Gérard Klein avoue préférer la solitude lorsqu'il laisse filer une mouche dans le courant ou taquine le gardon du bout d'une longue canne au coup. "J'ai d'excellents souvenirs avec des copains de la capture d'énormes carpes, de pêche à l'écre-

visse... Je me ressource seul au bord de l'eau. La lumière me touche beaucoup, le matin, le soir, les odeurs... Je m'imagine poisson !". Pas de mauvais souvenir en tête, "que du bonheur", selon lui. Et de reconnaître : "Les poissons sont tous malins, mais le plus malin d'entre eux, c'est celui qui comprend que tu ne vas pas être bon ! J'ai rencontré ce phénomène avec le brochet, un instinctif presque intouchable".

Les poissons sont tous malins

Une de ses plus belles captures : "un énorme chevesne pour les besoins d'une séance photos en Auvergne".

Après son retour sur les ondes sur Europe 1 cet été, Gérard Klein renoue aussi avec le cinéma dans le film d'Eric Besnard, "600 kilos d'or pur". On murmure également la sortie d'un livre sur... la pêche à la mouche. Mais peu de temps pour en discuter. "Je m'envole pour le Montana et le tournage d'un documentaire qui sera diffusé sur Voyage". Le Montana, théâtre d'un film qui a fait frissonner plus d'un pêcheur et a déclenché des vocations : "Et au milieu coule une rivière".

Statistiques 2009

L'âge, le sexe, la saison influencent-ils l'achat de cartes de pêche ?

Quelle fédération départementale de pêche peut affirmer que 37,9% de ses pratiquants ont plus de 50 ans ? Que 227 hommes ont acheté une carte de pêche pour leur femme ? Ou enfin que 16 personnes ont plus de 90 ans ? Ces statistiques d'une précision quasi chirurgicale sont désormais possibles dans les trois départements pilotes du Club Halieutique*. Une manne qui s'explique par le système d'achat de cartes de pêche, totalement informatisé depuis cette année. Résultat ? Outre la facilité d'accès à ce fameux sésame pour les pêcheurs, pour la première fois en France ces trois fédérations départementales de pêche, et leurs associations, possèdent un outil d'analyse d'une très grande fiabilité permettant de comprendre l'impact de données telles que l'âge, la saisonnalité ou le sexe sur l'impulsion d'achat de la carte. De même, ces chiffres mettent en lumière la corrélation entre les attentes du public et les produits proposés. Ainsi, si l'on apprend que 56% des pêcheurs possèdent une carte adulte "majeur", il est beaucoup plus surprenant de savoir que chez les femmes, 55 % d'entre elles sont des mineures. Alors que seuls 23% des pratiquants de sexe masculin ont moins de 18 ans !

Ici, comme dans le reste de la France, les femmes représentent 3% des pêcheurs. Par contre, chez les 20-40 ans, elles sont proportionnellement plus nombreuses : 5 % des jeunes adultes sont de la gent féminine. Or 65% des mineurs de ces trois départements

ont moins de 12 ans. La jeune maman aurait-elle tendance à accompagner sa progéniture au bord de l'eau ? C'est à croire. Côté offre, il est agréable d'apprendre que la gent féminine adulte plébiscite la carte promotionnelle "Découverte femme". En effet 73% des femmes de plus de 18 ans se sont tournées vers ce produit (seules 6% d'entre elles ont fait le choix d'une carte "majeur" annuelle). 69% des cours d'eau de ces départements sont classés en première catégorie. Rien d'étonnant de constater des pics d'achat aux mois de février et de mars, lors de l'ouverture de la pêche des salmonidés. 15% des pêcheurs possèdent une carte journalière ou une carte vacances. Les mois enregistrant les meilleures ventes ? Juillet et août. Logique pour ces trois départements touristiques du sud de la France. Forts de ces analyses plusieurs constats peuvent être faits :

- La saisonnalité des ventes de cartes de pêche est un fait. L'ouverture en première catégorie reste une date majeure déterminante ;
- Les produits créés tels que la carte Découverte femme et les cartes "saisonniers" (vacances, journalière...) répondent aux attentes du public féminin d'une part et vacanciers d'autre part ;
- La pêche colle aux problématiques sociétales (voir encadré) : activité professionnelle, parentalité, retraite sont des facteurs déterminants d'achat.

Papy à la pêche !

Plus les pêcheurs avancent en âge, plus ils se dirigent vers une carte annuelle "majeur". Ainsi, si cette carte représente au total 56% des pratiquants, les plus de 50 ans sont 83% à l'acheter, et 90% chez les plus de 80 ans l'acquiescent. Retraite oblige, le temps octroyé à ce loisir est plus régulier et plus important. Un chiffre corrélé par celui des cartes "vacances et journalières" des 20-40 ans. Ils sont 28% à se tourner vers ces produits, contre 15% des pratiquants, toutes catégories confondues.

* L'Aude, l'Ariège et les Pyrénées-Orientales ont mis en place la vente de cartes de pêche exclusivement par Internet depuis fin décembre 2009. En tant que sites pilotes du Club Halieutique (CHI) les fédérations de l'Entente Halieutique du Grand Ouest ont préféré mixer les deux modes d'achat : Internet et la délivrance papier chez un dépositaire. Le reste du CHI, quant à lui, s'y mettra très prochainement.

Répartition des pêcheurs par type de carte en 2010

- Carte annuelle personne majeure
- Cartes pour les mineurs (Carte personne mineure et carte Découverte)
- Carte Découverte Femme
- Cartes "ponctuelles" (vacances, journalière)

